

Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques
Villeurbanne

Les Enfants et les Bibliothèques au Mali.

Mémoire



Présenté et soutenu par :

Fatogoma DIAKITE

Sous la direction de :

Mademoiselle Geneviève PATTE

- 1986 -

22ème Promotion

ERRATA.

- Page 2 : dernier paragraphe, ligne 2 : la 2^e partie sera consacrée à la...
- Page 3 : deuxième paragraphe, 1^{er} ligne : ... par tous les peuples
- Page 4 : deuxième paragraphe, 4^e ligne : Elles sont très instructives et...
- Page 5 : deuxième paragraphe, 3^e ligne : les intonations (au lieu de informations).
- " Sixième paragraphe, 4^e - 5^e lignes : mémoire prodigieuse
- Page 8 : dernier paragraphe, 3^e ligne : 4.267 livres.
- Page 11 : deuxième paragraphe, 11^e ligne : culture (au lieu de lecture)
- Page 13 : dernier paragraphe, 3^e ligne : servir de lien (au lieu de lieu).
- Page 16 : quatrième paragraphe, 1 - 2 lignes : une bibliothèque exclusivement...
- Page 19 : deuxième paragraphe, 6^e ligne : de leur wagon? Toute la crédibilité.... mise en jeu (au lieu de jour).
- Page 20 : Troisième paragraphe, 3^e ligne : et asiatiques, et aussi de bandes destinées....
- Page 23 : Premier paragraphe, 2^e ligne : les ressources de la bibliothèque -
- " : Premier paragraphe, 7^e ligne : dans les bibliothèques de ce cercle...
- Page 34 : quatrième paragraphe, 3^e ligne : dans le travail, au moment...
- Page 39 : deuxième paragraphe, 3^e ligne : nationales du Mali (au lieu de naturelles du Mali).
- Page 45 : deuxième paragraphe, 2^e ligne : qui attend tous ceux qui sont....

DIAKITE (Fatogoma).

- Les Enfants et les bibliothèques au Mali / présenté par Fatogoma Diakité ; sous la dir. de Geneviève Patte. - Villeurbanne : Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques, 1986. - 83 f. : ill. en noir et en coul. ; 30 cm.

Mémoire : E.N.S.B. : 1986 ;

Bibliothèque, enfant, Mali.

Enfant, bibliothèque, Mali.

La place réservée aux enfants dans le réseau de bibliothèques de lecture publique au Mali et les moyens à mettre en oeuvre afin de promouvoir la lecture enfantine et d'attirer à la bibliothèque tous les enfants (scolarisés ou non).

SOMMAIRE

CITATION

REMERCIEMENTS

<u>INTRODUCTION</u>	P. 1
<u>PREMIER CHAPITRE : LECTURE ENFANTINE ET TRADITION</u>	P. 3
1. <u>LA LITTERATURE ORALE ET LES ENFANTS</u>	P. 3
2. <u>LES ECOLES CORANIQUES ET LA LECTURE DES ENFANTS</u>	P. 7
3. <u>L'EPOQUE COLONIALE ET LES PREMIERES BIBLIOTHEQUES</u>	P. 7
4. <u>LES BIBLIOTHEQUES DES CENTRES CULTURELS ETRANGERS</u>	P. 8
<u>DEUXIEME CHAPITRE : L'OPERATION LECTURE PUBLIQUE ET LES ENFANTS</u>	P. 10
1. <u>RAPPEL HISTORIQUE</u>	P. 10
2. <u>LES LECTEURS POTENTIELS</u>	P. 13
3. <u>LES "COINS ENFANTS" DANS LE RESEAU DE L'OPERATION LECTURE PUBLIQUE</u>	P. 16
3.1. <u>Les bibliothèques de cercle</u>	P. 16
3.2. <u>La bibliothèque pour enfant de Bamako</u>	P. 17
3.3. <u>Le wagon-bibliothèque</u>	P. 19
3.4. <u>Le camp national des pionniers de Toukoto</u>	P. 19
4. <u>LES COLLECTIONS DE L'ENSEMBLE DU RESEAU</u>	P. 20
5. <u>LES PRETS DE LIVRES AUX ENFANTS</u>	P. 21
6. <u>LES ANIMATIONS</u>	P. 22
6.1. <u>Les visites guidées, avec les enfants</u>	P. 22
6.2. <u>"L'heure du conte, de la devinette, du proverbe</u>	P. 23
6.3. <u>Le théâtre des marionettes</u>	P. 24
6.4. <u>Le cinéma</u>	P. 25
6.5. <u>Les jeux</u>	P. 25
6.6. <u>Le prix du meilleur lecteur</u>	P. 25
7. <u>LA FORMATION DES BIBLIOTHECAIRES</u>	P. 26
7.1. <u>La collecte de la tradition orale</u>	P. 27
7.2. <u>Stage d'animation enfantine</u>	P. 27

<u>TROISIEME CHAPITRE : LES OBSTACLES A LA LECTURE DES ENFANTS</u>	P. 33
1. <u>L'ANALPHABETISME</u>	P. 33
2. <u>FACTEURS SOCIAUX ET FAIBLESSE DU POUVOIR D'ACHAT</u>	P. 33
3. <u>FAIBLESSE DE L'EDITION LOCALE</u>	P. 34
4. <u>FAIBLESSE D'UN RESEAU NATIONAL DE DISTRIBUTION DE LIVRES</u>	P. 36
4.1. <u>La Librairie Populaire du Mali</u>	P. 36
4.2. <u>La librairie Deves et Chaumet</u>	P. 37
<u>QUATRIEME CHAPITRE : LES RAISONS D'ESPERER</u>	P. 38
1. <u>AU PLAN LOCAL</u>	P. 38
2. <u>AU PLAN NATIONAL</u>	P. 38
2.1. <u>Législation sur les bibliothèques</u>	P. 38
2.2. <u>Création d'un Conseil National de Promotion du livre au Mali</u> ... P.	38
2.3. <u>Décentralisation de la lecture</u>	P. 38
2.4. <u>La Foire du livre du Mali</u>	P. 38
2.5. <u>La Promotion des langues nationales</u>	P. 39
2.6. <u>Les Audiothèques Rurales</u>	P. 40
2. <u>Au plan international</u>	P. 42
2. 1. <u>Au plan africain</u>	P. 42
2. 2. <u>Au plan européen</u>	P. 42
2. 3. <u>L'INF.L.A</u>	P. 43
3. <u>PROPOSITIONS</u>	P. 43
<u>CONCLUSION</u>	P. 45
<u>ANNEXES</u>	P. 47
<u>INDEXE DES SIGLES</u>	P. 80
<u>LISTES DES PHOTOGRAPHIES</u>	P. 81
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	P. 82

CITATION

→

"Demi se ni ye bogo kere ye ni ya mo
Cokomina a ni okè mo"
(Proverbe bambara)

"L'enfant est comme une pâte d'argile :
Il grandit avec la forme qu'on lui a donnée dès l'enfance."

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier ici chaleureusement toutes les personnes qui nous ont apporté leur concours pour la réalisation de ce mémoire.

Nous remercions tout particulièrement Mademoiselle Dominique VALLET, assistante technique à l'opération lecture publique et Al Hady KOITA, responsable actuel du service, sans oublier tout le personnel de l'opération lecture publique pour l'aide qu'ils nous ont prodiguée en nous envoyant de la documentation sur le sujet. Qu'il nous soit permis de rendre hommage à Monsieur Jacques CUZIN, conservateur de la Bibliothèque Municipale du 11^e arrondissement de la ville de Paris qui n'a cessé de nous assister durant tout notre séjour en France et qui est l'auteur de certaines photographies contenues dans ce mémoire.

Enfin, nous tenons à témoigner notre reconnaissance à Mademoiselle Geneviève PATTE qui, malgré ses multiples occupations a bien voulu encadrer ce mémoire.

INTRODUCTION

En 1972, le Manifeste de l'U N E S C O. sur la bibliothèque publique stipulait : "c'est pendant l'enfance que s'acquièrent le plus facilement le goût de la lecture et l'habitude de fréquenter les bibliothèques. La bibliothèque publique doit donc s'attacher à donner à chaque enfant la possibilité de choisir librement le livre ou le document qui l'intéresse. Il est bon de constituer des collections d'ouvrages destinés aux jeunes lecteurs et si possible, de leur réserver des locaux spéciaux. La bibliothèque peut ainsi devenir pour eux un endroit vivant et stimulant où ils trouveront, dans des activités variées, une source d'inspiration culturelle" (1).

Comment promouvoir la lecture chez les enfants en Afrique et particulièrement au Mali où la population est confrontée à un problème de survie et de surcroît évolue dans une civilisation d'oralité.

La situation du Mali apparaît encore plus critique quand on sait que ce pays connaît actuellement 13 années de sécheresse consécutives et fait partie des P.M.A. (Les Pays les Moins Avancés). Le taux d'analphabétisme est très élevé : 83,2 % en 1985 (2), celui de la scolarisation très bas : 30 % (3). Il devenait donc urgent de créer des structures de bibliothèques permettant d'aider à éliminer ce fléau, car il a été reconnu que le développement de la lecture est un facteur de progrès économique, social et culturel. C'est ainsi que depuis 1977, le Mali s'efforce d'évoluer dans le cadre défini plus haut par l'U N E S C O par la création de 46 bibliothèques de lecture publique en zone rurale, d'un wagon-bibliothèque avec pour chacun son "coin enfants" et une bibliothèque pour enfants implantée à Bamako, la capitale du pays.

(1) GARRIGOUX, Alice. La lecture publique en France. In notes et études documentaires. p 33.

(2) U N E S C O Paris. Annuaire statistique. p I-17.

(3) Source Ministère de l'Education Nationale Mali.

Le Ministre Malien chargé de la culture, ouvrait en 1985, le 6e stage national des bibliothécaires par cette phrase : "l'accès de tous les Maliens aux connaissances et à la culture par le moyen de la lecture est un des objectifs de notre gouvernement". Ce propos montre toute l'importance que nos hauts responsables nationaux accordent au développement des bibliothèques.

Nous avons été amenés à choisir ce sujet parce que nous avons constaté que le secteur "bibliothèque pour enfants" pourtant essentiel, a longtemps été négligé et nous estimons qu'il doit trouver toute sa place dans un réseau de bibliothèque de lecture publique.

La tranche d'âge qui intéresse notre étude, se compose de tous les enfants dont l'âge va de la prime enfance jusqu'aux portes de l'adolescence, c'est-à-dire entre 3 et 13 ans environ. Quel rôle les bibliothèques peuvent-elles jouer, quelle stratégie doivent-elles adopter pour mieux répondre aux besoins spécifiques de ce public enfant ? Nous tenterons d'articuler notre réflexion autour de ce problème tout en nous appuyant essentiellement sur notre expérience acquise sur le terrain en tant que responsable du réseau de lecture publique au Mali. Nous avons exploité les rapports d'activité et de mission de l'Opération Lecture Publique.

Ce travail n'a pas la prétention de tout dire sur la question, il pourrait servir de base pour d'autres recherches plus approfondies.

Nous n'avons pas jugé nécessaire de consacrer dans ce mémoire une partie sur la psychologie de l'enfant ni de faire l'historique de la littérature enfantine, thèmes qui ont été mieux traités par d'autres. Nous n'avons pas non plus fait une présentation générale du Mali, il suffit de se reporter au Mémoire de Mamadou Konoba KEITA (1).

Nous rappalerons dans une première partie la tradition et la lecture enfantine au Mali, la 2e partie consacrée à la place réservée aux enfants dans le réseau, la 3e partie traitera les obstacles à la lecture des enfants et enfin une 4° et dernière partie étudiera les raisons d'espérer et fera quelques propositions pour l'avenir.

(1) KEITA, Mamadou Konoba. L'opération lecture publique : une volonté de démocratisation de la lecture au Mali. Villeurbanne : Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques, 1982. p. 3-10

PREMIERE PARTIE

LECTURE ENFANTINE ET TRADITION

1. LA LITTERATURE ORALE ET LES ENFANTS

La littérature orale est un des modes de transmission des connaissances chez l'enfant malien. Bien qu'elle soit en perte de vitesse dans les grandes villes, elle subsiste encore dans le monde rural. Elle peut être exploitée dans les bibliothèques pour les enfants scolarisés ou non.

Cette forme de littérature est pratiquement connue par tous les peuples africains.

Avant l'institutionnalisation de l'école européenne (vers la fin du siècle dernier) par la colonisation, la société traditionnelle malienne avait son propre système éducatif, une sorte d'"école orale" où l'enfant depuis son jeune âge, jusqu'à l'âge adulte était soumis à l'apprentissage de code de conduite morale (ensemble d'interdits et de bienséances). La transmission des connaissances ou "leçons" se faisait par le moyen de l'oralité, de "bouche à oreille". Elle avait lieu dans la famille (avec les parents), sur la place du village ou sous "l'arbre à palabre" avec des "professionnels", "différentes matières étaient enseignées. Amadou Hampathé Bâ dira que "la tradition orale est la grande école de la vie dont elle recouvre et concerne tous les aspects. Elle peut paraître chaos à celui qui n'en pénètre pas le secret [...]. Elle est tout à la fois religion, connaissance, science de la nature; initiation de métier, histoire, divertissement et récréation, tout point de détail pouvant toujours permettre de remonter jusqu'à l'Universalité primordiale" (1).

La littérature orale joue sur deux plans. Le genre dit "sérieux", composé de la littérature orale religieuse, sacrée (prière), les mythes, les récits historico-légendaires, l'épopée. L'autre genre dit "profane" regroupe les contes, les proverbes et les devinettes, particulièrement destinés aux enfants. Le but de ce genre est à la fois récréatif et éducatif ; développe l'intelligence chez l'enfant et sert aussi de satire à la société, critiquant les excès de pouvoir, l'injustice, etc...

(1) BA, Amadou HAMPATHE. La tradition vivante.

In histoire générale de l'Afrique Noire Tl. p 193

Les proverbes servent à enseigner aux enfants, les éléments de la vie sociale, intellectuelle et spirituelle. On dit chez nous que "la parole sans proverbe est comme la sauce sans sel". Ceux qui manient les proverbes sont des personnes remarquables très recherchées dans les relations sociales, car les proverbes bien placés dans des situations conflictuelles ont un rôle spécifique (disputes, dialogues, négociations, ruptures, etc...) : "si ton pied t'engage, tu peux te dégager, si ta main t'engage, tu peux te dégager, mais si ta bouche t'engage, tu ne peux pas te dégager". Ceci illustre l'importance accordée à la parole, il faut honorer sa parole donnée.

Les devinettes, de tous les genres de la littérature orale, sont une exclusivité pour les enfants. Elles sont considérées comme des amusements propres aux moments de détente. Elles permettent aux enfants d'aiguiser leur sens de l'observation, de développer la mémoire. Elles sont très instinctives et sont enseignées par les grands parents ou parents aux enfants pendant les veillées.

Le jeu ou "la leçon" commence toujours par une série d'impossibilités : Nin Kokelen ye Folo mogow bali ! "Cette seule chose a embarrassé les hommes d'autrefois !" "Ka Shè kili fila siri nyon gon na", "attacher ensemble deux oeufs".

Ensuite viennent les "colles" : "un seul homme a rempli la maison : la lumière". Les contes font toujours intervenir de manière symbolique les animaux, les végétaux et divers objets dans un lieu donné, possédant la parole comme les hommes. Leur objectif est de distraire, d'amuser, donnant ainsi à l'esprit la possibilité de faire appel à toutes les ressources de l'imagination. Ils reflètent en fait la vie de tous les jours, qu'ils tentent de diriger, d'orienter, en prodiguant des règles de comportement susceptibles de faire de l'homme un être équilibré.

Dans les contes on trouve généralement le lièvre qui représente l'intelligence, le lion : la force, le pouvoir, l'hyène : la stupidité, la panthère, le serpent : les gens de la cour.

Au Mali, il existe des conteurs professionnels (Djelibaba SISSOKO, Daye BABA DIALLO, Mamadou KONYATE, etc...), mais souvent ce rôle revient à la mère qui apprend à son enfant des observations utiles et les réflexions et pensées des hommes sur la nature, les animaux et les hommes ; les contes étant un résumé de la science traditionnelle et la mémoire culturelle de la société.

Ce que le conteur professionnel dit dans un cadre solennel, la mère, le grand-père ou la grand-mère le dit dans un cadre plus intime, familial avec plus d'affectivité pour que le conte symbolise l'amour, le respect, l'ignorance de la haine, l'entente, l'humilité et la dignité.

Les contes sont accompagnés de gestes qui permettent de mesurer la parole, de la manipuler, de la mettre à la place qu'il faut. Les acclamations, les affirmations, les informations, les interrogations sont dirigées par les mains.

Le silence aussi intervient dans la communication traditionnelle. C'est la période la plus marquante, pleine de sous-entendu, de réticence, de secret et d'expressivité déguisée.

La musique et le chant soutiennent le rythme de celui qui parle ou assiste au battement de la mesure de ceux qui écoutent ou qui participent.

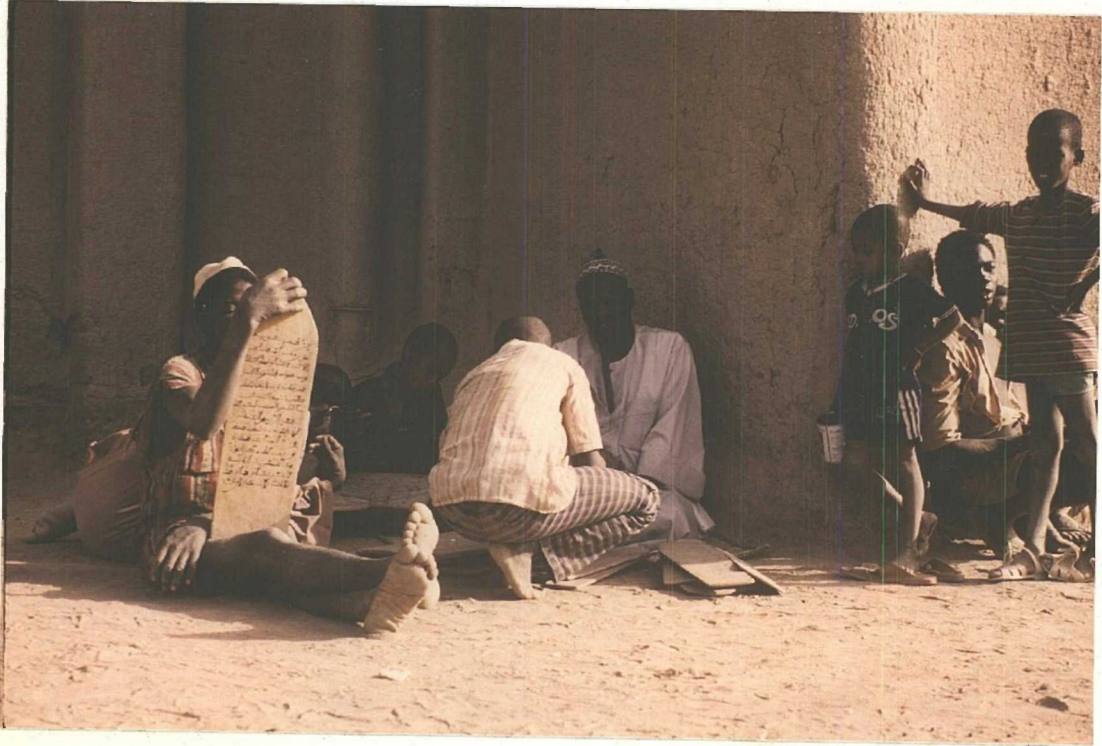
"L'arbre à palabre", le plus grand arbre de la place du village, est un lieu de rassemblement, donc de communication. C'est là où la communauté se réunissait pour communiquer, échanger des idées pour mieux éviter et prévenir les conflits.

Souvent l'orateur, dans la tradition malienne s'adresse à son auditoire par un intermédiaire qui est généralement un griot (homme de caste). Il est considéré comme le dépositaire, le sage gardien des traditions. C'est un vrai professionnel de la parole, doué d'une imagination et d'une mémoire prodigieuses. C'est une véritable bibliothèque vivante. Son rôle est considérable auprès de toutes les couches de la population.

Les limites de l'éducation traditionnelle sont celles de l'oralité, son mode de transmission. Cependant, il ne faut pas croire que l'enseignement se faisant par ce système est voué à l'immobilisme. En effet, si chaque génération transmet l'héritage culturel à celle qui suit, il n'en demeure pas moins que chacune marque la culture de son sceau : chacun participe, crée, ajoute, retranche, modifie, embellit. Il y a donc enrichissement et renouvellement continu.

On peut établir une corrélation entre le mode de communication orale et le support de communication moderne, le passage de l'un à l'autre peut être lent, d'où la nécessité d'élaboration d'une politique d'utilisation de la technologie dans la communication orale traditionnelle, en la fixant sur d'autres supports comme l'imprimé, le magnétophone, la vidéo.

Il s'est développé à côté de ce système d'apprentissage des connaissances, un autre système introduit par l'ISLAM.



Photographie n° 1 - Une école coranique à Djenné.

2. LES ECOLES CORANIQUES ET LA LECTURE DES ENFANTS

L'Islam s'est fortement implanté surtout dans les régions sahéliennes et soudaniennes depuis le XI^e siècle. Ainsi certaines grandes métropoles soudanaises (Tombouctou, Djenne) furent des centres culturels. Dans ces villes des bibliothèques se développèrent avec la création des Universités (Sankoré à Tombouctou).

L'école coranique Les enfants dès l'âge de 6 ans sont confiés à un marabout ou maître. L'enseignement se réduit à la simple mémorisation des versets de coran. Les "Talibés" ou élèves pouvaient être au nombre de 20 sinon plus, et chacun avait sa leçon particulière. Le texte est écrit sur une planchette de bois, il est effacé et remplacé au fur et à mesure des progrès réalisés par l'enfant. Chaque enfant lit à haute voix sa "leçon", cela donne une sorte de cacophonie.

Les cours ont lieu au domicile du maître, c'est "l'école coranique" ou "l'école" à domicile (Photo n° 1). L'enseignement est basé essentiellement sur les vertus de l'Islam. Les enfants n'ont aucune possibilité d'avoir des livres de lecture, même en arabe. L'école coranique ne favorise aucun apprentissage utilisable de la lecture pour l'enfant. Il participe activement à tous les travaux domestiques de son maître : chercher le bois, porter l'eau, faire la lessive, la cuisine, la construction des cases, etc... Le maître pouvait garder l'enfant autant que le voulaient les parents.

C'est avec la colonisation française que nous assistons à l'installation des premières "bibliothèques traditionnelles".

3. L'EPOQUE COLONIALE ET LES PREMIERES BIBLIOTHEQUES

Aux archives nationales du Mali, certains documents signalent l'existence, de quelques bibliothèques à l'époque coloniale (1).

(1) Archives Nationales (Mali) : série 2 G. Territoire du Haut-Sénégal Niger ; 1916-1940



Photo n° 2 : La section enfantine de la bibliothèque du centre culturel français à Bamako.

La bibliothèque de Nioro du Sahel, créée le 14 octobre 1904, appelée "bibliothèque du cercle de Nioro, d'après son règlement, n'était accessible qu'aux Français résidant à Nioro et "faisant partie d'un club, appelé "cercle français".

En 1916, l'inventaire des bibliothèques de cercle du Haut-Sénégal-Niger dénombrait un fonds total de 30 à 100 ouvrages par bibliothèque. Les collections sont essentiellement des ouvrages juridiques, des livres sur la conquête coloniale, des monographies sur la vie de la circonscription administrative, des ouvrages d'agriculture, d'élevage et très peu ou pas de romans.

Seuls les fonctionnaires avaient accès à ces bibliothèques.

Ce n'est qu'en 1923 qu'un arrêté local du gouverneur du Soudan français crée "une bibliothèque pédagogique roulante". Elle met à la disposition du personnel enseignant en service dans les écoles, des ouvrages documentaires et techniques concernant la colonie et leur profession et à côté quelques manuels scolaires. Cette bibliothèque roulante comptait le 16 avril 1940 : 1958 volumes.

Par la suite des bibliothèques ont été créées dans certaines localités par des missionnaires. Dans tous les cas, il y avait très peu de place consacrée aux livres pour enfants, s'ils existaient, c'étaient soit des livres religieux, soit des manuels scolaires.

A partir de 1960, (Indépendance du Mali) nous assistons à la création des bibliothèques de lecture publique au sein des centres culturels étrangers.

4. LES BIBLIOTHEQUES DES CENTRES CULTURELS ETRANGERS

Elles sont toutes implantées à Bamako, la capitale. Ce sont : le centre culturel français (C.C.F.), le centre culturel des Etats-Unis, le centre culturel soviétique, la bibliothèque Djoliba.

Dans ces différentes bibliothèques, existent des sections enfantines. Celle du C.C.F. créée en 1978 est de loin la plus développée avec un local et un mobilier approprié (photo n° 2), un fonds assez important de 4.267 livres

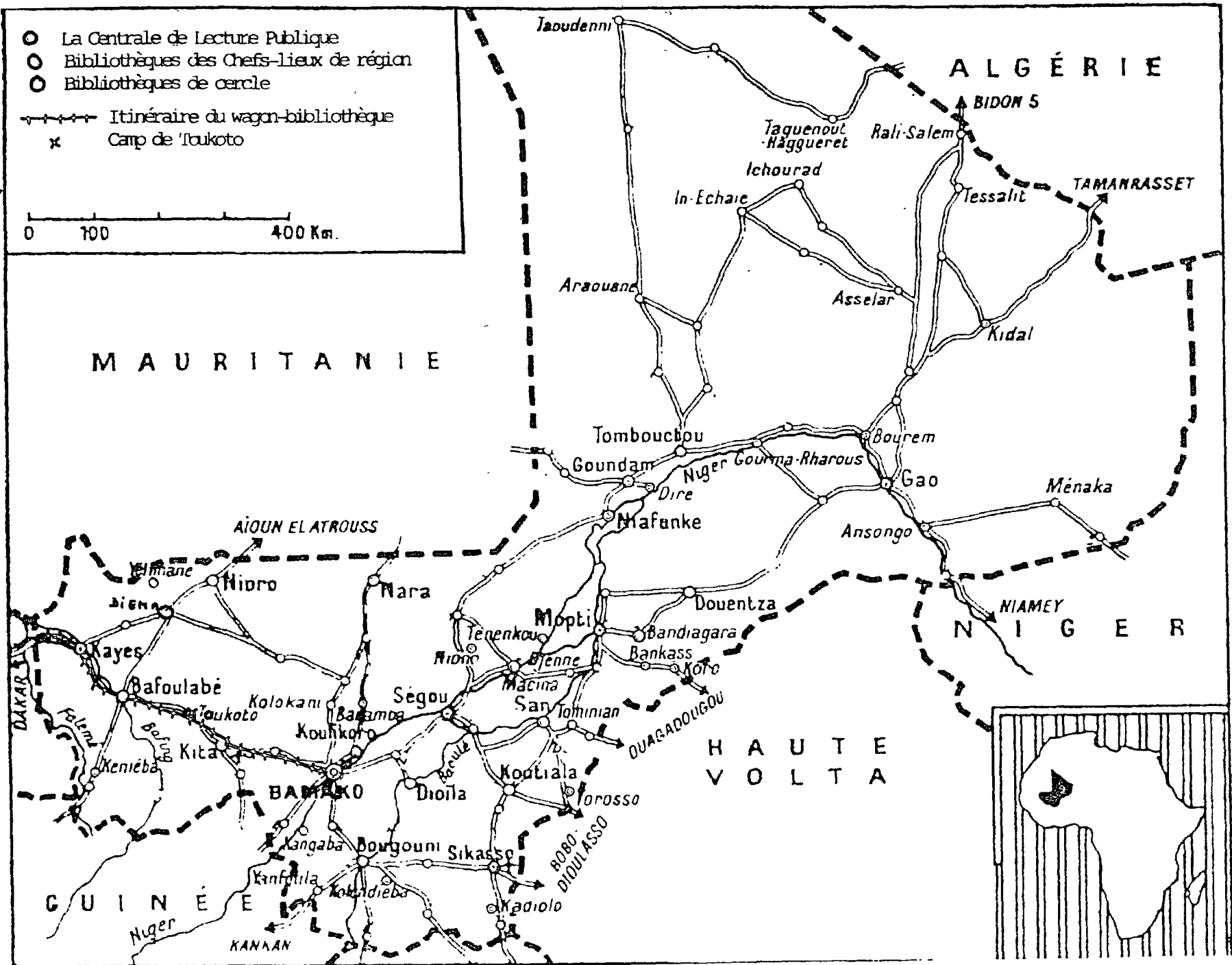
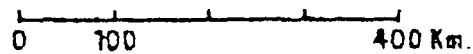
Les enfants inscrits en 1985^{sont} au nombre de 703 dont 70 % d'enfants maliens (1)
Pas d'animation régulière, car cette bibliothèque commence à connaître le
manque de place.

Nous pouvons constater que dans tous les cas, la lecture apparaît comme quel-
que chose d'étranger pour l'enfant. En effet, l'école coranique ne lui apprend
que des textes sacrés écrits dans une langue étrangère, il en est de même
pour les livres des bibliothèques de l'Ecole française. En plus, elles sont
réservées à une certaine catégorie de la population, dont les enfants sont
exclus. Les bibliothèques de lecture publique des centres culturels qui
auraient pu être des lieux pour développer le goût de la lecture chez tous
les enfants sont malheureusement concentrées dans la capitale. Ainsi les zones
rurales qui représentent plus de 80 % de la population totale, ne bénéficient
guère des services de ces bibliothèques.

Dans cette situation qui n'encourageait pas la lecture enfantine et d'une
manière générale de celle de toute la population, l'état malien, avec la
création du Ministère de la jeunesse, des sports, des arts et de la culture
en 1975, s'est fixé comme objectif la mise en place d'une structure natio-
nale de bibliothèques, accompagnée d'un programme de formation du personnel
pour sa bonne gestion. Ainsi à partir de 1978, la bibliothèque nationale
qui relevait de la division du Patrimoine Culturel devient un "service rat-
taché" de la Direction Nationale des Arts et de la Culture (D.N.A.C.). Elle
est dotée d'un budget de fonctionnement propre. La responsabilité de la lec-
ture dans le monde rural est confiée à l'opération lecture publique qui
relève de la division du patrimoine culturel au sein de la direction natio-
nale des Arts et de la Culture.

(1) Source centre culturel français. Bamako.

- La Centrale de Lecture Publique
- Bibliothèques des Chefs-lieux de région
- Bibliothèques de cercle
- +—+—+—+— Itinéraire du wagon-bibliothèque
- x Camp de 'Ioukoto



DEUXIEME CHAPITRE

L'OPERATION LECTURE PUBLIQUE ET LES ENFANTS

1. RAPPEL HISTORIQUE

A la suite d'un souhait exprimé par les autorités maliennes, l'ambassade de France à Bamako donnait son agrément en septembre 1974 à l'implantation d'un réseau de lecture publique au Mali. Le projet fut rattaché en 1975, au Ministère de la Jeunesse des Sports, des Arts et de la Culture. En 1977-1978, l'équipe responsable de l'opération lecture publique, comprenant un responsable malien et une assistance technique française, a prospecté systématiquement les 46 cercles administratifs du pays (1) pour présenter le projet à la population.

Il s'agissait de mettre en place, sur une période de cinq ans (1977-1982), une bibliothèque de 1000 livres dans chaque cercle du Mali. En réalité, grâce à la poursuite au-delà de 1982 d'un programme (réduit) d'acquisition de livres, il est possible d'avancer que, d'ici 1988, les bibliothèques des chefs-lieux de régions (au nombre de 7) compteront 1750 livres, les bibliothèques des cercles possédant une structure d'enseignement secondaire (au nombre de 7) : 1500 livres, et les bibliothèques de cercles ordinaires (au nombre de 32) : 1250 livres.

Les charges sont réparties de la manière suivante : les collectivités locales s'occupent de la construction ou de la réhabilitation d'un bâtiment apte à abriter la bibliothèque. Elles procèdent à son équipement : étagères, tables, chaises. Elles désignent enfin l'agent qui, après formation, sera responsable de l'unité. Une commission ad hoc, appelée "Commission pour la bibliothèque" a été créée par la population pour l'implantation de la bibliothèque. Pour ne pas isoler le livre dans l'environnement des outils culturels, la commission s'est élargie et a pris le nom de "commission locale du patrimoine culturel" (C.L.P.C.).

En effet, certaines actions culturelles ont été confiées aux bibliothécaires, notamment la collecte de la tradition orale, l'organisation des séances

(1) Administrativement le territoire est découpé en régions (7), les régions en cercles (46), les cercles en arrondissements (280), les arrondissements en villages (plus de 10.000). Le district de Bamako est divisé en 6 communes.

d'écoute du magnétophone, et de conférences suivies de débats, la projection de film. La C.L.P.C. comme son nom l'indique, s'occupe de tout ce qui est d'ordre culturel au niveau du cercle. Elle est représentative de l'ensemble des populations concernées (administration, mairie, organisations démocratiques et populaires, associations des parents d'élèves, de femmes, de jeunes, de travailleurs). Elle a pour président le commandant de cercle (premier responsable administratif du cercle). Peut être membre de cette commission toute autre personne susceptible d'apporter son concours au bon fonctionnement de la bibliothèque. Elle désigne les bibliothécaires et étudie toutes les questions relatives à la gestion de la bibliothèque et trouve des solutions locales appropriées. En un mot, elle prend activement en charge la vie de la bibliothèque.

L'action des C.L.P.C. a été déterminante dans le maintien du réseau. La centrale de lecture publique (C.L.P.) (1) a su dès le démarrage du projet sensibiliser cette structure et ainsi l'amener à investir dans le projet. La C.L.P.C. se sent aujourd'hui responsable et mettra tout en oeuvre pour sauvegarder cet acquis qu'est la bibliothèque. Il est pratiquement sûr que si le projet avait pris à son compte l'ensemble des dépenses sans la participation des populations concernées, celles-ci seraient restées indifférentes. Cette prise en charge du réseau par les collectivités locales, dénote une certaine motivation et le changement de mentalité qui en découle. Chaque fois que la prise de conscience existe, liée au besoin de lecture et de la lecture, la bibliothèque est prise en charge et fonctionne normalement. Cette situation se rencontre en 1985 dans 32 bibliothèques sur 46. Par ailleurs, il ne faut pas négliger non plus le suivi très scrupuleux qu'exerce la C.L.P. sur les bibliothèques : sa présence presque permanente sur le terrain (15.000 km de parcours pour visiter les 46 bibliothèques) ne fait que renforcer les liens entre l'équipe responsable et tous ceux qui animent le réseau.

A chaque visite de bibliothèque, la mission se réunit avec les membres de la C.L.P.C. pour faire le bilan des activités de la bibliothèque. Les bibliothèques sont suivies aussi à distance par le biais du rapport mensuel du

(1) La C.L.P. basée à Bamako, coordonne l'activité de toutes les bibliothèques du réseau.

bibliothécaire. Il est soumis au commandant de cercle, ensuite au bureau régional du patrimoine culturel (1), avant d'arriver à la C.L.P. Ainsi chaque niveau de prise de décision est informé de l'activité de la bibliothèque et des problèmes qu'elle peut rencontrer.

La partie française, pour sa part, s'engage à assurer l'approvisionnement en livres et l'équipement des ouvrages. Elle fournit le véhicule nécessaire à l'acheminement des dotations et aux déplacements de l'équipe responsable. Par la suite, à partir de 1981, l'aide française s'est diversifiée par la dotation des bibliothèques en magnétophones, ateliers de reliure, jeux de scrabble, abonnements aux journaux et revues (Jeune Afrique, Afrique Histoire, Amina, Familles et développement, Calao (2), Kouakou (2) et projecteurs de cinéma 16 mm dans les sept chefs-lieux de régions.

La mise en place des 46 bibliothèques de cercle, de la bibliothèque pour enfants de BAMAKO et du wagon-bibliothèque s'est achevée en janvier 1983.

Ces bibliothèques ont été ouvertes par tranches de 1978 à 1983 :

- 3 bibliothèques ouvertes en 1978
- 20 " " 1979 (dont la bibliothèque infantine)
- 13 " " 1980
- 10 " " 1981 (dont le wagon-bibliothèque)
- 1 " " 1982
- 1 " " 1983

(1) Dans chaque région (au nombre de 7), le bureau régional du patrimoine culturel coordonne l'activité des bibliothèques de sa circonscription administrative.

(2) Revues pour enfants.

2. LES LECTEURS POTENTIELS

Le Mali qui a une superficie de 1.204.000 km² est peuplé de 6.394.945 habitants (recensement de 1976). Plus de 44 % de la population a moins de 15 ans. Malgré la part importante que l'état réserve à l'éducation nationale (30 % du budget), le taux de scolarisation reste toujours faible : 30 % des enfants ayant atteint l'âge scolaire. La raison principale est la faiblesse des ressources du pays et aussi la poussée démographique (taux de croissance démographique annuel moyen est de 2,5 %). Par ailleurs à cause du caractère inadapté du système d'enseignement, nous enregistrons une "déperdition" scolaire importante : près de 80 % des scolarisés abandonnent à la fin de l'école primaire. Cette catégorie retombe infailliblement dans l'analphabétisme. Les élèves du 1er cycle de l'enseignement fondamental étaient au nombre de 298.831 en 1979-1980 (d'après les sources du ministère de l'Education Nationale).

Le public des jardins d'enfants peut aussi constituer un potentiel d'apprentis lecteur non négligeable. Les jardins d'enfants ont été réglementés par le décret n° 69 P.G.P. du 25 avril 1969 (1). Ils reçoivent les enfants de 4 à 5 ans révolus au 1er octobre de l'année de recrutement et les gardent jusqu'à 6 ou 7 ans révolus. (âges scolaires).

Le jardin d'enfants n'est pas une école. Il diffère essentiellement de celle-ci par le caractère de ses activités. L'apprentissage systématique de la lecture, de l'écriture et du calcul devant être réservé à l'enseignement fondamental. Le jardin d'enfants se penche particulièrement sur l'éducation sensori-motrice. Cependant les activités de la première enfance exigent quelques notions de lecture, d'écriture et de calcul.

Le principe du jardin d'enfants est de satisfaire ces besoins sans toutefois les rendre obligatoires pour en obtenir un résultat immédiat. Le jardin d'enfants doit servir de lieu entre la famille et l'école pour habituer les tout-petits à la discipline, à la sociabilité et à la vie scolaire.

(1) P.G.P. : Président du gouvernement provisoire.

Ils sont localisés surtout à Bamako et dans pratiquement tous les cercles (lieux d'implantation des bibliothèques de lecture publique) et sont fréquentés essentiellement par les enfants des fonctionnaires. En 1979-1980, on dénombrait 72 jardins d'enfants avec un effectif de 11.000 personnes.

Effectif des jardins d'enfants et du 1er cycle de l'enseignement fondamental 1979-1980 (1).

Jardins d'enfants (3 à 6 ans)	11.000
1er cycle de l'enseignement fondamental (7 à 13 ans)	298.831
Total	309.831

Les jardins d'enfants (1979-1980).

Régions	Jardins d'enfants
Kayes	9
Koulikoro	7
Sikasso	11
Segou	9
Mopti	6
Tombouctou	4
Gao	2
Bamako	23
Total	72

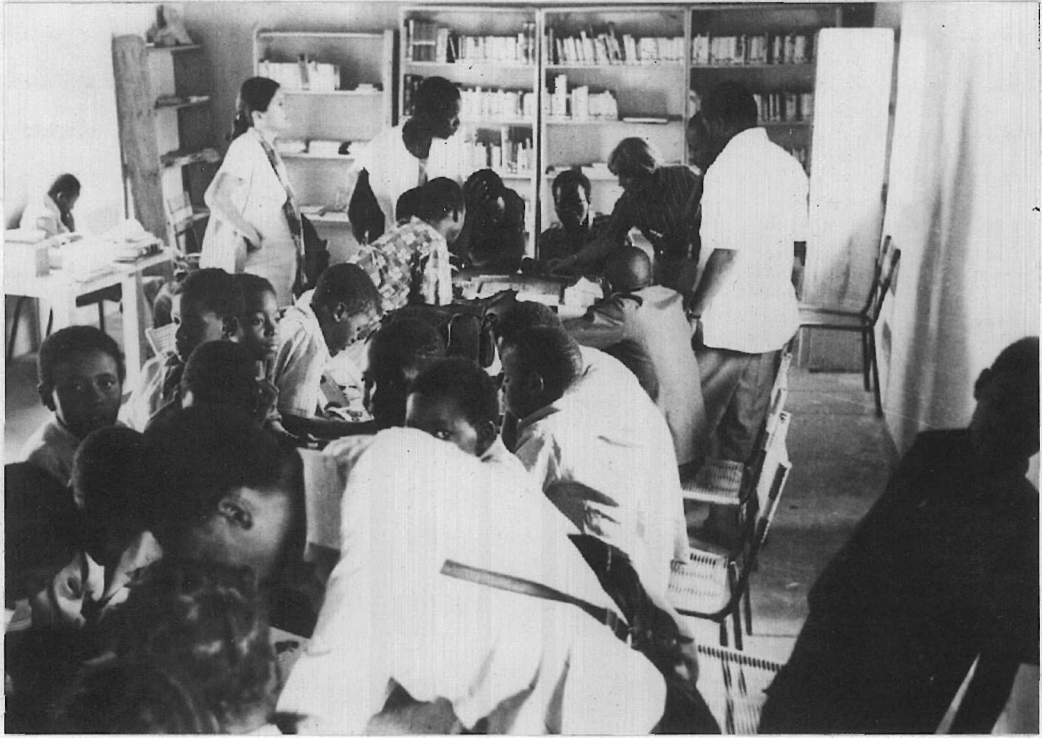
(1) KIETA - Mamadou Konoba. L'opération lecture publique : une volonté de démocratisation de la lecture au Mali. p. 17 et 21

La tranche d'âge qui nous intéresse (3 à 13 ans) inscrite dans le 1er cycle de l'enseignement et dans les jardins d'enfants ne représente que 4,84 % de la population totale du pays, alors que 44 % ont moins de 15 ans.

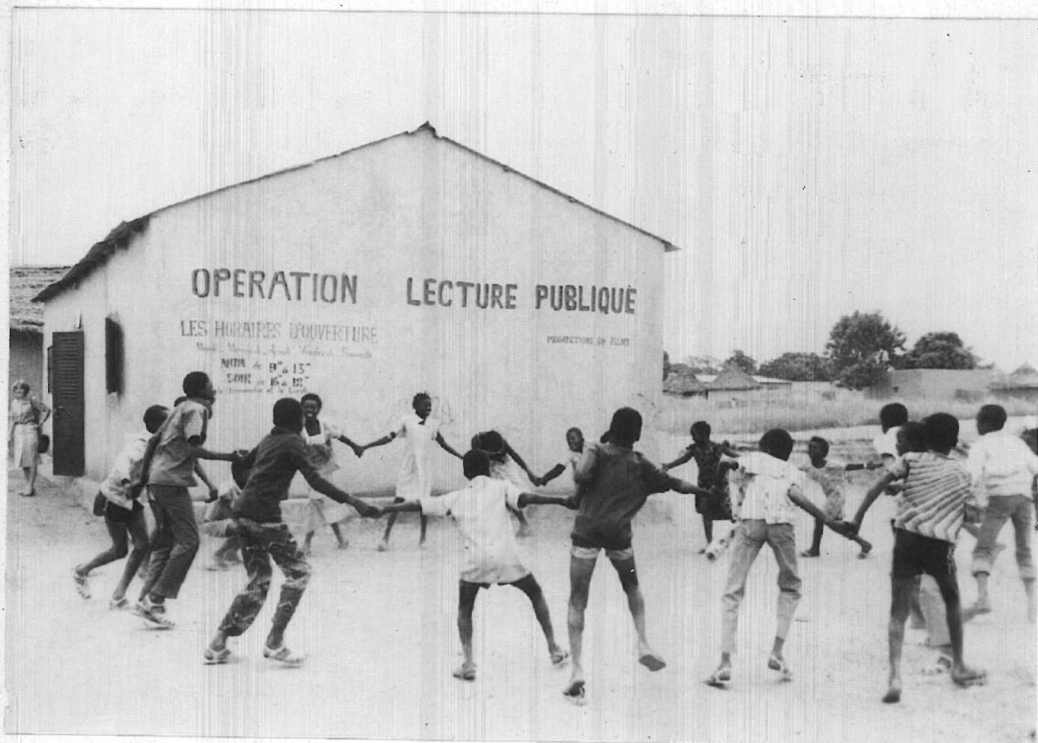
Faut-il ouvrir les bibliothèques pour les scolaires seulement, c'est-à-dire les enfants qui se sont plus ou moins familiarisés avec l'écrit, qui savent lire ? Nous estimons que penser la bibliothèque en fonction uniquement des enfants fréquentant l'école, c'est en limiter le champ d'action. Et cela peut entraîner à ne plus faire d'effort d'imagination pour ouvrir la bibliothèque à l'enfance non scolarisée qui ne sait pas lire, ou à l'enfant retombé dans l'analphabétisme. La bibliothèque pour mieux remplir sa mission d'éducation doit ouvrir grandement ses portes à toutes les couches de l'enfance, scolarisée ou non.

Si nous prenons donc en compte toute la population enfant concernée par notre tranche d'âge, nous atteindrons au moins 40 % de la population totale du pays. Comment faire pour attirer les non-scolaires vers la bibliothèque ? Pour cela il est nécessaire d'étudier au préalable l'emplacement de la bibliothèque. La bibliothèque en Afrique a été très souvent confondue avec l'école. Au moment de la présentation aux populations locales du projet de création des bibliothèques de lecture publique, spontanément certains nous ont proposé une salle de classe dans l'enceinte de l'école. Nous avons à l'époque écarté d'office cette solution, car elle risquait d'exclure de la bibliothèque tous ceux qui ne savent pas lire ou ne sont plus dans le système scolaire. Alors que l'un de nos objectifs est de descolariser la lecture.

Il ne faut pas assimiler une bibliothèque scolaire à une bibliothèque de lecture publique. La première se situe dans l'enceinte de l'école, "colle" au programme d'enseignement et manque d'ouverture sur tout ce qui leur est extérieur, comporte une idée de contrainte liée aux objectifs de réussite et maintient l'enfant sous la coupe de l'autorité contraignante des adultes. La seconde avec son "coin enfant", par contre peut être un lieu de libération et de liberté pour l'enfant autant qu'un lieu d'expression et le cadre qui lui permet de sortir des limites étroites de l'école pour s'ouvrir à d'autres réalités du monde. C'est un lieu de loisir.



Photographie n° 3 : les enfants cotoyant les adultes à la bibliothèque de Kangaba



Photographie n° 4 : Les enfants devant la bibliothèque de Kangaba

Certains se poseront la question suivante : qu'est-ce qu'un enfant qui n'a jamais été à l'école peut tirer d'une bibliothèque ? Ces enfants pourront être intéressés par les contes, devinettes, charades, écoute des bandes magnétiques, jeux. Il revient aux bibliothécaires de programmer ces différentes activités qui pourront stimuler la curiosité des enfants.

Comment se présentera le coin des enfants dans le réseau de l'opération lecture publique ?

3. LE "COIN DES ENFANTS" DANS LE RESEAU DE L'OPERATION LECTURE PUBLIQUE

3.1. Les bibliothèques de cercle :

Une des particularités de l'opération lecture publique, est de s'implanter d'abord dans le monde rural (plus de 90 % de la population). Bamako disposait déjà de bibliothèques de lecture publique où existent des sections enfantines. Les habitants de ces zones rurales où sévit la sécheresse depuis plus d'une décennie avec son cortège de famine et de misères connaissent aussi la "faim du livre", car ils n'ont pas hésité à construire leur bibliothèque et à l'équiper (Photo n° 4).

Le projet au départ, n'a pas opté pour la création d'une bibliothèque exclusivement réservée aux enfants qui fonctionnerait à côté de la bibliothèque de lecture publique. Cela supposerait beaucoup plus d'investissements. Ces deux structures sont logées dans le même local. Ainsi la section enfantine, plutôt le "coin des enfants" vit à l'ombre du "coin des adultes", tous se cotoyant et dirigés par un seul bibliothécaire. (Photo n° 3)

Souvent nous rencontrons des problèmes car les locaux sont trop petits. Pour le moment nous pensons que "la sophistication de la bibliothéconomie peut attendre, les enfants non" (1).

Par ailleurs il est souhaitable de concevoir une bibliothèque pour enfants qui pourrait être une bibliothèque d'expérimentation, une sorte de bibliothèque-laboratoire. C'est dans cet esprit que l'on a créé la bibliothèque pour enfants de Bamako.

(1) SALGADO, Kusum. Small libraries for small people : experience of a voluntary organisation.

In library work for children and young adults in the developing countries = les enfants, les jeunes et les bibliothèques dans les pays en développement. p 157.

3.2. La bibliothèque pour enfants de Bamako.

Elle appartient à la structure de l'opération lecture publique. Elle a été ouverte en 1979 et s'adresse aux enfants de 3 à 15 ans environ. Sa création répondait à plusieurs objectifs. Notamment offrir aux enfants des infrastructures qui puissent aider à leur plein épanouissement, les habituer dès leur jeune âge à utiliser sainement leur temps de loisirs, les soustraire de l'influence néfaste de la rue, satisfaire aux impératifs de promotion d'une culture nationale au service des masses et aussi servir de bibliothèque d'application ou bibliothèque-laboratoire pour le "coin enfant" du réseau.

Provisoirement hébergée au "Carrefour des Jeunes" de Bamako, elle a été transférée dans un local sis à la bibliothèque nationale du Mali.

Le fonds de livres qui est actuellement de 3000 livres a été constitué grâce à des dons accordés au Ministère des sports, des Arts et de la Culture (M.S.A.C.) par une organisation non gouvernementale de la Belgique : "coopération pour l'éducation et la culture".; d'autres ont été achetés par l'opération lecture publique ; il y a eu aussi des dons des enfants de Versailles (1).

Le fonds se compose d'ouvrages de contes européens, asiatiques et quelques contes africains traduits en français, et aussi des albums (cf. annexe I).

En plus des livres, elle dispose d'un magnétophone, un projecteur de film "16 mm", un jeu de scrabble et bientôt un système complet vidéo.

(1) Une classe des enfants de Versailles entretient depuis 1984 des rapports avec la bibliothèque pour enfants de Bamako.

Fréquentation de la bibliothèque
pour enfants de Bamako de 1981 à 1985

Années	Garçons	Filles	total
1981	729	308	1307
1982	1140	299	1439
1983	984	361	1345
1984	1094	289	1383
1985	2257	523	2780

La bibliothèque est ouverte le mercredi et le jeudi après-midi¹ et toutes les matinées pendant les congés scolaires. Les activités sont programmées (cf. annexe II).

Le chiffre de fréquentation de l'année 1983 est inférieur à celui de 1982, la raison en est l'introduction dans les écoles d'un programme de "ruralisation"⁽¹⁾ pendant les après-midis. Ainsi les enfants n'ont plus beaucoup de temps pour venir à la bibliothèque les après-midis.

Nous constatons selon les statistiques de fréquentation sur les 5 années de fonctionnement que les filles ne représentent qu'une moyenne de 22,17 %. La raison est le faible taux de scolarisation des filles et aussi elles restent à la maison pour aider la mère à faire le ménage ou à s'occuper des petits frères.

Le chiffre global est plus élevé en 1985, cela est dû surtout à la projection régulière d'un film, à l'écoute de bandes magnétiques et à l'introduction du jeu de scrabble.

L'opération lecture publique a jugé nécessaire d'aller au devant du public enfant, c'est ce qui a motivé la mise en service du wagon-bibliothèque et notre participation en 1984 et 1985 au camp national des pionniers à Toukoto.

(1) La ruralisation apprend aux élèves les métiers manuels : menuiserie, confection de briques, jardinage, etc...



Photographie n° 5 : le wagon - Bibliothèque,



Photographie n° 6 : Vue intérieure du wagon - bibliothèque , les livres ont été enlevés.

3.3. Le wagon-bibliothèque (1)

L'opération lecture publique gère depuis 1981, un wagon-bibliothèque qui dessert, à raison d'une rotation bimestrielle, 9 chefs-lieux d'arrondissements entre Bamako et la frontière du Sénégal. Dotée de 2500 livres, équipée d'un magnétophone et d'un projecteur de cinéma 16 mm, la bibliothèque roulante est convoyée par un animateur de la Centrale de Lecture Publique. Trente livres sont déposés dans chaque localité dont 10 pour enfants.

Mais l'actuel wagon de 10 tonnes n'est plus adapté aux nouvelles locomotives de la Régie du Chemin de Fer du Mali, et son remplacement par une voiture plus lourde est devenu urgent. Nous avons été obligés d'arrêter la rotation à partir de novembre 1985 pour raison de sécurité (photos n°5 et 6). Cela ne risquait-il pas de sevrer brutalement les enfants et les autres usagers de leur wagon. Toute la crédibilité de l'opération était mis à jour. Car notre mot d'ordre a toujours été de continuer une action commencée. La solution était de trouver un substitut pour le wagon en attendant son remplacement pour 1987. A partir de janvier 1986, l'animateur suit le parcours du wagon-bibliothèque avec une cantine contenant 150 livres.

3.4. Le Camp National des Pionniers à Toukoto.

Depuis 1979, un Camp National des Pionniers a été créé à Toukoto. Il regroupe chaque année au mois d'août 300 jeunes de 7 à 15 ans provenant de toutes les régions du pays. En 1984 et 1985, une personne de la centrale de lecture publique était présente au camp avec une cantine de 330 livres dont 262 albums et 68 livres de contes la 1ère année, la 2ème année le choix était plus varié et cela à la demande des enfants. Un local était réservé à la cantine où les enfants venaient lire sur place ou pouvaient faire aussi des prêts.

Cette initiative nécessaire connaît un très grand succès. La demande est beaucoup plus importante que nos ressources en livres.

Prêts de la "bibliothèque-cantine"

Années	Lecteurs
1984	275
1985	512

(1) KOITA, Al Hady. Le bibliobus des B.C.P. en France et le bibliorail au Mali : adéquation entre les ressources et la bibliothèque et les besoins des utilisateurs. Villeurbanne : E N S B, 1984 p 51.

4. Les collections de l'ensemble du réseau.

69990 livres, correspondant à 2623 titres sont actuellement déposés dans les bibliothèques du réseau. Les livres pour enfants sont au nombre de 21382 ce qui représente 33,94 % du fonds global. Les publications en langues nationales maliennes 688 pour 20 titres, l'édition en langue arabe figure aussi dans le fonds : 556 volumes pour 10 titres.

Les livres sont généralement commandés en 25 exemplaires selon leur disponibilité. Les dotations ont été constituées de manière à ce que deux bibliothèques voisines disposent pour une partie de leur fonds, d'ouvrages différents ; cette disposition autorisant les prêts interbibliothèques qui ajoutent aux possibilités locales de lecture.

Les livres pour enfants sont constitués surtout d'albums du Père Castor, (accompagnés de disques), de Nathan, des livres de contes africains, européens et asiatiques, et aussi de bandes dessinées et aussi quelques documentaires et romans.

Pour les acquisitions de livres, l'Opération lecture publique a fait des enquêtes dans les bibliothèques existant à Bamako afin de se faire une idée de ce que les maliens aiment lire. Par la suite, il a été demandé à chaque bibliothécaire d'envoyer à la centrale de lecture publique les références des livres demandés par les lecteurs. Cependant il faut noter que sur la liste des commandes provenant des bibliothèques, on n'a pratiquement jamais relevé de titres pour enfants ! C'est la centrale de lecture publique qui choisissait. Cela se comprend dans la mesure où les bibliothèques de cercle ne disposaient pas à l'époque de catalogues de livres pour enfants. Actuellement ce problème est en train de trouver sa solution par la mise à la disposition des bibliothécaires du catalogue des Nouvelles Editions Africaines (N.E.A.) qui publient des livres pour enfants (surtout des contes), assez adaptés aux enfants africains. Actuellement nous disposons de quelques titres des N.E.A. dans les bibliothèques, ils sont très appréciés par le public enfant.

Il faut reconnaître que le goût des enfants africains en matière de lecture n'est pas facile à déterminer, car ils ne savent pas toujours s'exprimer et peuvent se laisser facilement influencer par la personnalité et les désirs de ceux qui les interrogent. Au Mali, les enfants ne doivent jamais dire "non" à un adulte. On peut facilement imaginer ce que

cela peut avoir comme conséquence sur le choix des livres pour enfants.

Comment amener les enfants à mieux choisir leurs livres ? Il faut les "rassurer", leur faire confiance, et les observer avec discrétion.

Il est difficile à un adulte de se substituer à l'enfant et déterminer le livre et les images qui plairaient ou déplairaient à celui-ci. Les critères d'appréciation, les goûts et les sensibilités sans cesse vacillants au gré de l'éveil de l'enfant et des stimulations de l'environnement familial ou social de celui-ci, diffèrent à coup sûr de ceux de l'adulte.

Pour les enfants africains, il est nécessaire de leur fournir des livres rédigés dans les langues maternelles et qui traduisent les réalités locales. Ainsi, l'apprentissage de la lecture devient facile et intéressant, mais à condition que le contenu, le style et le sujet du texte soient eux-mêmes intéressants et compréhensibles pour le jeune lecteur. Il est indéniable que beaucoup de livres pour enfants publiés en français ou dans d'autres langues occidentales ont un attrait universel. Mais leur intérêt se trouve limité à cause de leur prix élevé et de la langue qui peuvent les rendre inaccessibles à la majorité des familles des pays en voie de développement.

La bibliothèque peut jouer un grand rôle dans la création de livres pour enfants, car elle peut être un terrain d'expérience.

5. LE FRET DE LIVRES AUX ENFANTS

La première année d'ouverture des bibliothèques correspond à la lecture sur place pour permettre au bibliothécaire de mieux connaître son public adulte et enfant. A partir de la deuxième année, le prêt à domicile est autorisé, mais subordonné au paiement d'une cotisation, somme symbolique, fixée par la C.L.P.C. Pour les enfants, il faut un engagement écrit des parents ou du directeur^{d'école}. La caution peut-elle constituer un handicap pour la lecture ? Nous ne le pensons pas. A notre avis, elle présente plus d'avantages que d'inconvénients : elle rend le lecteur responsable, l'associe à la marche de la bibliothèque, l'effort matériel créant, on le sait, une motivation supplémentaire.

Il n'est pas rare de voir certains enfants constituer des réseaux de prêts personnels de livres de la bibliothèque qui se font en circuit fermé, comprenant parfois deux personnes, voire davantage. Ce système échappe aux statistiques.

Pour l'année d'activité 1983-1984, nous avons recensé, à partir des indications des 298 rapports mensuels reçus des bibliothécaires (1), 15000 lecteurs inscrits, dont 52 % d'enfants et 48 % d'adultes, et 25000 prêts à domicile. Ces chiffres sont très largement en dessous de la réalité puisque certains bibliothécaires n'inscrivent pas les enfants comme nous l'avons vu plus haut. Ils sont seulement admis à lire sur place. Ces chiffres permettent cependant d'apprécier la proportion, encore faible du public féminin : 22 % de filles chez les enfants et 10 % de femmes chez les adultes.

Les bibliothécaires ne doivent pas se contenter seulement de gérer les quelques centaines de livres mis à la disposition du public, la bibliothèque doit participer à la promotion des cultures nationales à travers toutes les activités d'animation possibles à l'intention des enfants.

6. Les animations

Les bibliothécaires doivent faire vivre leur centre en expérimentant toutes les formules possibles d'animations : visites guidées, heure du conte, animation par la bande magnétique, veillée avec un conteur traditionnel, théâtre de marionnettes, projection-débats de film, jeux de scrabble... Dans l'esprit du M.S.A.C., les bibliothèques de lecture publique sont appelées à devenir de véritables centres culturels au service de toutes les couches de la population.

6.1. Les visites guidées avec les enfants.

Elles sont organisées régulièrement par les bibliothécaires en collaboration avec les maîtres, surtout en début d'année scolaire. Ces visites se

(1) Chaque bibliothécaire envoie un rapport mensuel à la Centrale de Lecture Publique à Bamako.

déroulent de deux manières. Le bibliothécaire se rend dans les écoles pour donner aux enfants et aux maîtres des informations sur les ressources de bibliothèque. Les classes de leur côté visitent la bibliothèque. C'est l'occasion pour le bibliothécaire d'expliquer la composition du fonds, le rangement matériel des livres sur les rayons : les livres pour enfants sont assortis d'une pastille jaune. Il peut aussi montrer aux enfants l'utilisation du catalogue. Il n'existe pas de fichier dans la bibliothèque de cercle, elles ne disposent que du catalogue qui recense le fonds total du réseau et annoté.

La visite guidée a un grand avantage, elle permet de "rassurer" l'enfant, car celui-ci peut avoir le trac quand il veut franchir seul et pour la première fois le seuil de la bibliothèque.

Pour les enfants non scolarisés, il faut que le bibliothécaire trouve d'autres formules : se rendre dans les familles ou profiter d'une manifestation dans le village pour faire passer l'information au sujet de la bibliothèque.

6.2. "L'heure du conte, de la devinette, du proverbe" (1)

Il s'agit d'exploiter notre riche patrimoine culturel dans ces domaines. On peut faire ce type d'animation soit avec le magnétophone (2), ou faire venir à la bibliothèque une personne extérieure, en l'occurrence un conteur traditionnel ou toute autre personne de bonne volonté. Pour mieux faire participer les enfants, on leur demandera des contes, des devinettes ou des proverbes. Le bibliothécaire prendra le soin de les enregistrer. Les enfants aiment beaucoup réentendre leur voix enregistrée. Cette pratique peut être un stimulant, car chaque enfant, après la séance ira demander à ses parents de lui trouver d'autres contes, devinettes ou proverbes pour émerveiller ses camarades. Les parents de leur côté sauront ce qui se passe à la bibliothèque. Ils pourront participer directement ou indirectement - par l'intermédiaire de leurs enfants - à l'animation de la bibliothèque.

Il y a lieu de donner ici quelques précisions sur le moment ou "l'heure du conte". Au Mali tout le monde a le droit de rapporter le conte, à condition d'observer les règles de bon usage. En effet, les contes se rapportent traditionnellement la nuit, jamais le jour sous peine de voir un malheur tomber sur le village: arrêt de pluie, épidémies... Actuellement quelle attitude

(1) Voir la partie se rapportant à la littérature orale - p 3 et suivantes.

(2) Chaque bibliothèque est dotée d'un magnétophone.

nos bibliothécaires doivent-ils adopter ? Pour le moment, les séances d'écoute de contes se tiennent le jour à la bibliothèque par commodité et aussi la population n'y voit pas de "mal".

6.3. Le théâtre des marionnettes.

En Afrique il existe le théâtre traditionnel. Au Mali c'est le "Kotèba". Son but est de divertir, mais aussi de dire et d'avertir la communauté de ce qu'elle est, de ce qu'elle vit. Tribunal populaire, le "Kotèba" remplit les fonctions d'éducation morale et sociale. Genre comique, ce sont des satires jouées dans un burlesque très entraînant. L'improvisation est la base du "Kotèba". Les thèmes traités portent généralement sur le vantard, les abus du chef de village, le mari trompé, etc...

L'Opération Lecture Publique prévoit de présenter chaque année un spectacle de marionnettes pour les enfants dans les bibliothèques d'une région donnée. Ce spectacle consiste en l'adaptation et l'interprétation en langues nationales (Bambara, Peul, Sonraï, etc...) d'oeuvres de littérature négro-africaine figurant dans les bibliothèques du réseau.

La dernière expérience a eu lieu dans les sept bibliothèques de la région de Kayes du 27 décembre 1983 au 3 janvier 1984. Le spectacle d'une durée d'une heure trente minutes a été très apprécié par le public. Il se composait de quatre sketches qui alliaient mimes, marionnettes et formes traditionnelles du théâtre, tirés des "contes bambara du Mali" (1) et des contes populaires du Mali (2), et interprétés par des acteurs du Théâtre National du Mali et des élèves de l'Institut National des Arts (4 personnes) :

- . Fèrèkè Bandiougou (Bandiougou l'escroc)
- . les deux aveugles voleurs d'arachides.
- . le langage des bêtes.
- . la lance du père.

(1) Contes bambara du Mali = Mali Bamanan Nssirinw
Recueillis et présentés par Véronika GOROG. Paris : Publications orientales de France, 1979.

(2) SIDIBE, Mamby. Contes populaires du Mali. Paris : Présence Africaine, 1982.



Photographie n° 7 : un enfant fabriquant son jouet : ici une paire de lunettes.

La tournée envisagée dans la région de Gao en décembre 1984, a été annulée à cause de l'épidémie de choléra qui sévissait dans cette zone.

La 2ème tournée a eu lieu dans la région de Koulikoro en décembre 1985.

Après le spectacle, il n'est pas rare de voir les enfants et les adultes se précipiter sur les livres d'où ont été tirés les sketches pour en savoir davantage. (Ainsi on part toujours du livre pour revenir au livre).

Ce spectacle montre aux bibliothécaires et à toute la population les différentes possibilités d'animer une bibliothèque.

6.4. Le cinéma :

Les bibliothèques des chefs-lieux de région, le wagon-bibliothèque et la bibliothèque pour enfant de Bamako sont dotés d'un projecteur de film 16 mm. Il s'agit de montrer au public des films éducatifs, des documentaires. On espère ainsi proposer autre chose que les navets projetés dans les grandes salles. Chaque projection est suivi d'un débat.

Il est prévu de doter en 1986 la bibliothèque pour enfant de Bamako d'un système complet de vidéo.

6.5. Les jeux.

Chaque bibliothèque est dotée d'un jeu de scrabble. Il conviendrait de se procurer aussi des jeux traditionnels et organiser des concours de jeux, pour aiguïser davantage le réflexe chez les enfants.

6.6. Le Prix du meilleur lecteur.

Quatre prix sont décernés dans les bibliothèques : les meilleurs lecteurs enfants (garçon et fillette) et meilleurs lecteurs adultes (femme et homme).

D'autres types d'animation peuvent être exploités notamment la présentation des livres, les expositions, fabrications de jouets (Photo n° 7).

Ces différentes activités doivent être programmées par le bibliothécaire en collaboration avec la C.L.P.C. et affichées à la bibliothèque.

Pour mener à bien toutes les activités, la qualification du personnel est indispensable et revêt une importance primordiale, car sans personnel technique compétent, tous les projets et moyens, ainsi que toutes les décisions, seront sans effet. "Toute bibliothèque, quels que soient son cadre, sa collection est condamnée à mourir si elle ne possède pas un personnel compétent et capable de lui donner vie" (1).

7. LA FORMATION DES BIBLIOTHECAIRES

Le personnel des unités est réduit à une seule personne. Le travail technique (équipement des livres, rédaction des fiches, catalogue) étant assuré par la Centrale de Lecture Publique, l'agent peut se consacrer à sa tâche principale qui est d'établir des rapports directs entre les livres et les lecteurs et d'animer son centre.

Le bibliothécaire est désigné par la C.L.P.C., en fonction de certains critères : être fonctionnaire (pour éviter la création d'un nouveau poste budgétaire) et ressortissant de la localité (pour connaître son environnement), avoir une bonne moralité (pour éviter les malversations), aimer le livre et, d'une manière générale, tout ce qui se rapporte à la culture. Ce choix s'est presque toujours porté sur un enseignant, personnel qui en fait n'appartient pas au Ministère de tutelle de la bibliothèque, mais qui dépend du Ministère de l'Education Nationale.

Les agents-bibliothécaires ont été la plupart du temps déchargés de cours et affectés à la bibliothèque (ceci avec l'aide de l'administration régionale et locale).

Après leur désignation, les bibliothécaires sont formés au cours de stage d'initiation de quinze jours à Bamako. Ces stages, qui se tiennent annuellement depuis 1978, intéressent les domaines suivants ; bibliothéconomie et animation, reliure, collecte de la tradition orale, projection de films, archivistique.

Nous développerons les deux domaines qui sont beaucoup plus en rapport avec les enfants : il s'agit de la collecte de la tradition orale et de l'animation enfantine.

(1) PATTE Geneviève. Laissez-les lire ! : les enfants et les bibliothèques. p. 2

7.1. La collecte de la tradition orale.

Les bibliothécaires acquièrent en stage la technique de la collecte de la tradition orale. Les bibliothèques sont dotées en magnétophones et en cassettes.

Cette activité permet de recueillir ce qui peut l'être encore des éléments essentiels de notre patrimoine culturel pour les mettre à la disposition du public des bibliothèques, et d'intéresser, par l'organisation de séances d'écoute suivies de discussions, ceux qui n'ont pas accès aux documents écrits.

Les cassettes enregistrées dans les localités sont envoyées (une copie) à la Centrale où elles sont traitées, transcrites et diffusées à l'ensemble des bibliothèques (cf. annexe III : fiche de collecte de la tradition orale). Cette activité a démarré en 1981, nous disposons actuellement de 67 cassettes en provenance des bibliothèques. Les causes principales de ce faible rendement sont d'ordre financier et psychologique. Le coût des piles ajoute aux charges de la Commission Locale du Patrimoine culturel. Par ailleurs, il est généralement d'usage que les traditionnistes soient rémunérés pour leur prestation ; d'autres ne livrent qu'avec grande réticence leurs connaissances. Devant cet état de choses, la Centrale de Lecture Publique recommande maintenant aux bibliothécaires de s'intéresser à toutes les formes du savoir traditionnel, sans exclusive, détenu par la population : contes, légendes, devinettes, proverbes, charades, recettes de cuisine, technologie traditionnelle, pharmacopée traditionnelle, etc...

Pour mieux développer cette activité, la Centrale de Lecture Publique envisage de doter les bibliothèques de chargeur solaire pour les piles des magnétophones.

7.2. Le stage d'animation enfantine : Bamako 7 - 14 juillet 1985 (cf. annexe IV : le programme du stage)

Le stage était une lère sensibilisation au travail avec les enfants de tous les bibliothécaires de l'opération lecture publique. Sur les 46 bibliothécaires du réseau, 36 ont participé au stage, les autres ayant été empêchés. L'encadrement était assuré par le personnel de la Centrale de Lecture Publique et une experte (1) envoyée par le Ministère français des relations extérieures.

(1) Geneviève PATTE, directrice de la Joie par les livres. Paris

Le thème était : comment exploiter dans une bibliothèque la tradition orale et particulièrement les cassettes ? Le travail proposé était très concret. Il s'agissait d'étudier les documents audio-visuels existants et publiés en français, essentiellement par le Père Castor (cf. annexe V), documents audio-visuels s'appuyant sur les livres et les adapter dans les différentes langues nationales maliennes. Utiliser également les éléments de la tradition orale du pays, les mettre en forme pour ensuite les traduire en langue française.

Ce travail a été considérablement enrichi par une rencontre régulière avec des groupes d'enfants de la bibliothèque pour enfants de Bamako ; 4 groupes linguistiques ont travaillé ensemble tout au long de la semaine, en Bambara, Sonraï, Peul et divers (Sarakolé, Dogon, Maure). Les stagiaires ont produit rapidement un matériau de grande qualité qui pourrait être dupliqué et utilisé dans chacune des bibliothèques.

Tout en étant très précis, le thème du stage a permis de toucher du doigt de manière très vivante et personnelle, le travail essentiel dans une bibliothèque, c'est-à-dire la connaissance des documents destinés aux enfants, le souci de les adapter et de les faire connaître de diverses manières à ce public, la connaissance de la demande des enfants, de leurs possibilités de compréhension, la nécessité de partir de ce qui existe, en particulier les contes.

Les stagiaires ont découvert le lien entre l'écrit et l'oral, mais aussi la spécificité et la limite de chacun de ces modes de communication. Le travail sur l'adaptation des textes et leur mise en valeur a permis de percevoir ce qui passe ou ne passe pas, en particulier en ce qui concerne les documents français : c'est-à-dire faire la différence entre ce qui est très local, comme "Rosa ma tortue", difficilement compréhensible par des enfants africains du milieu rural, mais très parlant pour les enfants français des grandes cités, et ce qui est universel, par exemple "la grande panthère noire".

Les stagiaires ont certainement pris conscience de la nécessité d'observer et de tester en permanence les documents proposés aux enfants, la possibilité de créer des documents intéressants dans des délais relativement

brefs : cela signifie qu'on peut commencer, sans attendre, la réalisation de tels documents. Le réseau de l'opération lecture publique permet une duplication, une mise en commun et des échanges de créations des différentes bibliothèques. Les stagiaires ont compris que le bibliothécaire est en mesure de proposer par lui-même quelque chose ; qu'il est possible de faire appel à d'autres ressources locales, en particulier aux ressources en personnes ; que la bibliothèque s'adresse à tous, y compris à ceux qui ne vont pas à l'école ; qu'il est nécessaire d'avoir dans les bibliothèques des documents en langues nationales et en français, des documents écrits et des documents audio-visuels ; que les uns et les autres s'enrichissent mutuellement.

Le travail sur la tradition orale et les documents audio-visuels auxquels il est possible que la population participe activement, peut servir de base pour des écrits, dans un premier temps, dans un journal, ensuite sous forme de livres.

Il conviendrait de souligner quelques points qui restent toujours délicats : montrer que la bibliothèque n'est pas l'école, car les bibliothécaires de par leur formation (ils sont tous enseignants) ont souvent une déformation professionnelle. Il faut qu'ils sachent que ce que l'on propose n'est pas l'acquisition d'une syntaxe ou de l'orthographe ou même une connaissance strictement scolaire ; que la lecture propose, qu'elle permet une meilleure communication avec les autres. Autre point difficile : concilier l'exigence de faire de la bibliothèque un lieu très vivant, relié aux différentes formes de culture des enfants, et cependant ne pas s'éparpiller dans toutes sortes d'activités qui risquent de faire oublier l'objectif essentiel de la bibliothèque : faire découvrir la lecture dans sa dimension personnelle et sociale.

Pour le prochain stage, il semblerait très important de travailler sur le choix des documents et surtout sur les documentaires et ne pas se limiter au travail sur le conte.

D'autres points mériteraient d'être approfondis, en particulier la prise en compte des tout-petits à la bibliothèque. Il semblerait que les solutions trouvées dans d'autres pays du tiers monde soient difficilement applicables au Mali, en particulier la participation des mères à un

travail de sensibilisation et de découverte des livres par les tout-petits. C'est pourtant un travail essentiel qui permettrait de descolariser la lecture, d'associer la communauté de relire tradition familiale et lecture. Mais les objections à un tel travail sont réelles : les mères sont peu disponibles, leurs tâches domestiques sont considérables. Parmi elles, la proportion d'alphabétisées est faible, les documents en langues nationales représente une toute petite partie du fonds et supposent une alphabétisation dans ces langues.

On envisage donc dans un premier temps de résoudre le problème des tout-petits en demandant aux plus âgés de regarder avec eux des livres d'images, car ils en ont souvent la charge. Cela suppose aussi que la bibliothèque propose un travail informel en petits groupes. Or souvent le nombre réduit de bibliothécaires et une expérience scolaire, incite les bibliothécaires à travailler par grands groupes avec tout ce que cela suppose de perte de communication entre enfant et l'adulte qui lui présente le livre.

A l'issue du stage un programme hebdomadaire minimum à l'intention des enfants a été mis au point :

- 2 heures le conte (fabrication ou audition)
- 1 heure la présentation de livres
- 2 heures la lecture individuelle (pas la leçon)
- 1 heure une séance consacrée aux mamans (éventuellement) et aux tout-
_____ petits accompagnés par leurs frères ou soeurs aînés.
- 6 heures

Six heures consacrées aux enfants par semaine, soit deux après-midis.

Par ailleurs, le projet de création d'une revue enfantine de l'opération lecture publique qui portera le nom suivant : "LES ENFANTS D'ABORD !" (cf. annexe VI) a été adopté à l'unanimité par les bibliothécaires présents au stage d'animation enfantine.

L'objectif de cette revue est d'établir un trait d'union entre les jeunes, entre les bibliothécaires, l'intérêt étant centré sur le monde des enfants. Le public visé est en premier lieu les élèves du cycle fondamental de l'école malienne (7 à 16 ans).

L'opération lecture publique fonde beaucoup d'espoir sur "LES ENFANTS D'ABORD !". Cette revue pourrait avoir une importance considérable dans la vie des bibliothèques du réseau, en mettant l'accent sur le public essentiel des jeunes. Elle servirait aussi de lien entre les différents usagers des bibliothèques.

Le tableau de formation des bibliothécaires 1978-1985

Années	Disciplines	Nombre de sessions	bibliothécaires formés	hypothécaires n'étant plus en poste
1978-1984	Bibliothéconomie et animation	5	74	28
1981-1985	Reliure	5	46	3
1981-1983	Collecte tradition orale	3	48	5
1981-1985	Projection cinema	7	7	0
1984-1985	archivistique	13	13	0

Comme on peut le constater dans le tableau de la formation, la principale difficulté rencontrée au niveau du personnel des bibliothèques réside dans son manque de stabilité : 37,83 % des agents formés en bibliothéconomie depuis 1978 ont quitté leur emploi. Il est à noter aussi que les bibliothécaires des chefs-lieux de région sont très stables, aucun n'a quitté son poste depuis sa désignation. Les raisons des défections sont diverses : manque de motivation, ou carence du bibliothécaire et son remplacement décidé par la C.L.P.C. On peut croire cependant que cette situation cessera le jour où paraîtra le décret d'application du statut de la fonction de bibliothécaires, archivistes et documentalistes au Mali dont le projet, élaboré en séminaire national en mars 1978, a été adopté par l'Assemblée Nationale le 23 décembre 1982. A la parution du décret d'application, les bibliothécaires pourront opter librement pour la nouvelle fonction, et

ainsi pourra être envisagée dans certains cas une formation approfondie à l'Ecole des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes de Dakar, par exemple.

Pour une meilleure efficacité et pour maintenir la cohésion professionnelle et amicale du groupe, les responsables de l'opération lecture publique ont fait le choix d'une formation permanente des bibliothécaires car, d'une part, les motivations s'émoussent devant l'isolement et les difficultés quotidiennes et, d'autre part, les techniques évoluent. Le quart d'entre eux environ se retrouvent par roulement chaque année à Bamako autour de thèmes spécialisés. Les bibliothécaires doivent devenir de véritables animateurs socio-culturels au service des utilisateurs, et pouvoir se perfectionner sans cesse.

Malgré les efforts fournis pour trouver une solution au problème de la lecture des enfants par la création d'un réseau de bibliothèques de lecture publique, certains obstacles demeurent toujours.

TROISIEME PARTIE

LES OBSTACLES A LA LECTURE DES ENFANTS

1. L'ANALPHABETISME

Le pourcentage de maliens parlant le français (langue officielle du pays) est d'environ 10 % (recensement de 1976), ce qui place la langue française loin derrière les langues nationales, la scolarisation est faible et ne touche que 30 % des enfants. La raison principale est l'inadaptation de l'enseignement. En effet à l'école formelle, l'enfant apprend à parler et à lire des livres avant de comprendre. "Les livres qui marquent réellement les enfants sont ceux qui sont écrits dans leur langue et qui évoquent le milieu dans lequel ils vivent" (1), ce qui est loin d'être le cas en Afrique. Ainsi beaucoup d'élèves (80 % des scolarisés) quittent l'école primaire sans connaissances suffisantes pour continuer. Ce "déchet" scolaire retombe dans l'analphabétisme et perd tout intérêt pour la lecture.

2. FACTEURS SOCIAUX ET FAIBLESSE DU POUVOIR D'ACHAT.

En dehors de l'école et de la bibliothèque, où peut se faire l'apprentissage de la lecture ? la famille peut évidemment jouer un rôle essentiel, elle peut dans une large mesure, conditionner l'attitude de l'enfant par rapport à la lecture. Malheureusement au Mali, les parents dans leur majorité sont analphabètes.

La vie sociale en Afrique, fondée sur les relations sociales fort étroites, ne laisse guère le temps aux enfants de se consacrer à la lecture. Le livre n'est pas considéré comme un ami, comme il peut l'être pour un Occidental qui s'isole pour lire. La vie communautaire généralement éloigne de la lecture.

La lecture, acte solitaire et silencieux, s'insère mal dans une culture où prévalent l'oralité et le sens de la collectivité. Il est de notoriété publique que l'Africain ne lit pas pour "tuer le temps", il ne lit pas pour le plaisir de lire. Il lit à une fin précise : passer des examens, "réussir"...

Le problème est aggravé par la faiblesse du pouvoir d'achat. Quand on a un besoin pressant pour la nourriture, l'habillement, le logement, lire pour

(1) HASSAN, Abul. Ce livre dans les pays multilingues. In Etude et documents d'information p. 37.

le simple plaisir de lire est loin d'être une priorité.

L'enfant vit donc dans un milieu défavorable à tout point de vue. Ses parents sont illétrés, souvent une mère alphabétisée, risque de disparaître dans la masse des analphabètes encore plus vite que le père, parce qu'"elle a honte" de faire des fautes en s'exprimant en français. Viennent aussi s'ajouter les mauvaises conditions de logement, l'absence d'électricité...

Les parents ne sont pas tous encore convaincus de la nécessité d'acheter des livres à leurs enfants. S'ils en achètent, il s'agit uniquement de manuels scolaires... pour réussir en classe.

Souvent, si un enfant voulait parler d'un livre à ses parents, certains facteurs sociaux l'en empêcheraient. En effet, les parents et les enfants mènent des vies séparées et ne se retrouvent ensemble que dans le travail au moment du repas. En présence d'adultes, l'enfant doit garder une attitude déférente ne prenant la parole que lorsqu'il y est invité, se contentant de répondre aux questions qui lui sont posées. Ainsi les occasions de discussion, de causerie courante sont extrêmement rares. De tels échanges n'ont lieu généralement qu'avec leurs pairs, les personnes de la même classe d'âge.

Cependant, il faut noter que cette situation est en train de changer dans les grandes villes.

L'Africain ne lit pas pour le simple plaisir de lire, parce qu'on lui a appris cette habitude depuis l'enfance, pas de livre de distraction à sa portée, rien que des manuels scolaires.

Souvent le bâtiment abritant la bibliothèque peut ne pas convenir : trop petit, fuite au toit, manque de fermeture de sûreté ou fonds mal tenu, dans ce cas la Centrale de lecture publique se voit dans l'obligation de ne plus déposer de nouveaux livres jusqu'à ce que la situation soit régularisée. Généralement la C.L.P.C. trouve toujours une solution.

3. Faiblesse de l'Édition locale.

En Afrique, la production de livres pour enfants autres que les livres scolaires, coûtent plus cher aux éditeurs que celle des autres catégories de livres, à cause des illustrations et de l'étroitesse du marché.

Dans le domaine de livres pour enfants, les éditeurs africains ne peuvent aller loin. Ils ne produisent que les ouvrages scolaires qui ont une clientèle assurée.

Le Mali n'échappe pas à cette règle. Les Editions et Imprimerie du Mali (EDIM) est une société d'état qui a été créée en 1972. Elle ne produit pratiquement que des livres scolaires, accessoirement des livres de littérature générale et des livres en langues nationales. D'après son directeur, le tirage moyen tourne autour de 1000 et 2000 exemplaires alors que pour être rentable, il faudrait atteindre 3000 exemplaires (1). Le stock de livres est très élevé dû à la mévente, aussi les faibles ressources de la société sont immobilisées en stocks invendus. Faut-il continuer à éditer des livres, donc augmenter le stock ou faut-il arrêter ? A cette question, le directeur des EDIM répond : "étant donné que nous sommes une société d'état, nous essayons, dans la mesure du possible, de faire une couverture, couvrir les charges. Notre objectif n'est pas de dégager des bénéfices et dans le calcul des prix, nous essayons tout simplement de couvrir ce que nous avons investi"(1), quitte à se rattraper sur le secteur "imprimerie" plus rentable, car il existe une forte demande.

Dans cette production déjà très limitée des EDIM, le livre pour enfants, autre que le manuel scolaire fait figure de parent pauvre. Il serait souhaitable de développer ce secteur par la coédition, avec des éditeurs étrangers, sinon l'on sera "obligé d'en importer de l'extérieur, en encourageant le risque de recevoir des produits largement inadaptés au contexte local, car pensés par d'autres et pour d'autres dans un autre contexte" (2).

La coédition pourrait être envisagée comme une solution. Les Nouvelles Editions Africaines (N.E.A.) implantées à Dakar, Abidjan et Lomé travaillent avec certains grands éditeurs français. Les trois grands éditeurs français présents sur le marché africains sont Edicef, Hatier, Nathan dont l'activité

(1) BERTHE Ibrahim, éditer et imprimer. In notre librairie p. 171

(2) NDIAYE, Raphaël. Rôle des bibliothèques pour enfants dans les pays en voie de développement.
In library work for children and young adults in the developing countries
les enfants, les jeunes et les bibliothèques dans les pays en développement
p 71.

principale porte sur les livres scolaires : 30 à 40 % de leurs chiffres d'affaires à l'exportation (1).

Les éditeurs français, grâce au marché scolaire en Afrique font de gros bénéfices. Pourquoi ne pas leur demander en échange de financer la production de livres adaptés aux enfants africains ?" La coédition permet de mieux s'adapter au marché. L'éditeur français apporte son infrastructure, l'éditeur africain dispose d'une implantation locale qui lui facilite la conception, l'édition et la diffusion des ouvrages". (1)

Notons qu'il ne suffit pas d'éditer des livres pour enfants pour qu'ils soient lus, il faut aussi et surtout veiller à ce qu'ils soient écrits dans un style propre à être compris des enfants et illustrant des notions qui leur sont accessibles. D'où la nécessité de faire appel aux auteurs et illustrations locaux de livres pour enfants. Nous pouvons citer quelques exemples, notamment au Sénégal : Théodore N'DIAYE, Molly MELCHING.

4. FAIBLESSE D'UN RESEAU NATIONAL DE DISTRIBUTION DE LIVRES

Au Mali, ce secteur connaît à l'heure actuelle beaucoup de difficultés. La profession de libraire n'existe pas. Il n'existe en effet aucun texte législatif ou réglementaire en la matière. Un même commerce réunit papeterie, librairie et quincaillerie.

4.1. La Librairie Populaire du Mali (L.P.M.), créée durant les premières années de l'indépendance est en difficulté.

La L.P.M. est représentée dans la plupart des cercles (lieux d'implantation des bibliothèques) et dispose d'une dizaine de points de vente, à Bamako. Elle ne vend pratiquement que des manuels scolaires.

La L.P.M. selon sa directrice (2), a l'intention de représenter le maximum d'éditeurs français, en ce qui concerne les livres pour enfants autres que

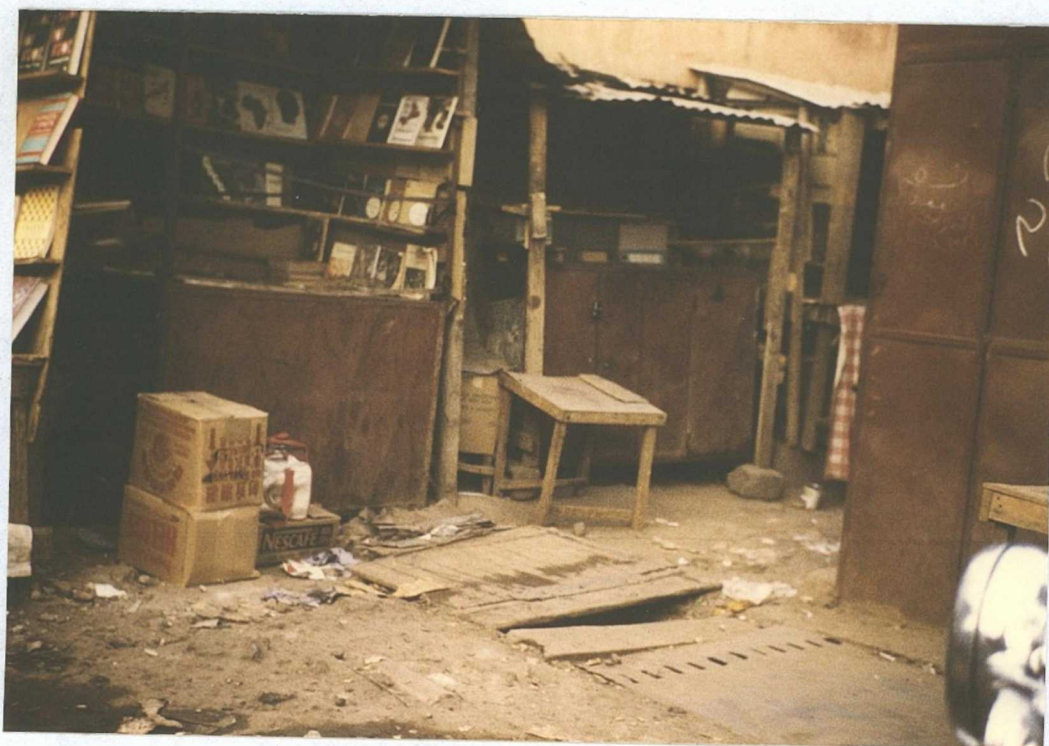
(1) CHABERT, Laurence ; PIAULT, Fabrice. Editer pour l'Afrique. In livres de France 1985, n° 69 pp 101-102.

(2) DIBO-CISSE, Fata. Editer et imprimer. In notre librairie p. 175.

Photographie n° 8 : une vue de la vitrine de la librairie Deves et Chaumet à Bamako/



Photographie n ° 9 : "une librairie par terre" au marché Dibida de Bamako.



scolaires. Pour mener à bien ce projet, elle a besoin de commencer par une étude comptable et ensuite trouver un animateur qui aurait des connaissances en matière commerciale. Elle a également le projet d'ouvrir une salle de lecture à l'intention des clients pour qu'ils puissent prendre connaissance des livres, les toucher.

Les Associations de Parents d'Elèves (A.P.E.) qui doivent jouer un rôle essentielle dans la promotion du livre, travaillent sans aucune coordination, (chacune agissant de son propre chef).

Certaines librairies privées sont beaucoup plus dynamiques, notamment Dèves et Chaumet.

4.2. La librairie Dèves et Chaumet :

Maison de commerce créée depuis la pénétration coloniale le secteur librairie a été ouvert en 1958 (photo n° 8). Le chiffre d'affaires annuel de vente de livre est de 23.220.000 F CFA en 1985 dont 25 % de livres pour enfants (1).

Les livres pour enfants autres que scolaires sont achetés surtout par les étrangers, peu de livres sont achetés par les Maliens, sauf quelques familles, généralement des anciens diplomates qui ont séjourné dans d'autres pays étrangers.

A Bamako existe une "librairie par terre" (photo n° 9) où les livres coûtent beaucoup moins chers que dans les "librairies ordinaires". Ici également, nous ne trouvons que des manuels scolaires.

Le Conseil National de Promotion du Livre au Mali, a demandé au cours de sa réunion du 21 décembre 1985, que le gouvernement à travers le ministre des finances et du commerce prenne des dispositions pour définir le rôle des librairies en élaborant des textes législatifs.

Les métiers de représentation et de libraires sont à créer et à développer.

Cependant, malgré les difficultés que nous venons d'énumérer, des actions ont été entreprises au plan local, national et international pour promouvoir la la lecture des enfants.

(1) Sources Librairies Sèves et Chaumet. Bamako

QUATRIEME PARTIE :

LES RAISONS D'ESPERER

1. AU PLAN LOCAL. L'action des C.L.P.C. est déterminante.

En Janvier 1985, proposition a été faite aux C.L.P.C. de passer directement commandes d'ouvrages au profit des bibliothèques par la canal de la C.L.P. qui jouera le rôle de boîtes à lettres entre cercle et fournisseurs (cf annexes VII et VIII).

2. AU PLAN NATIONAL

2.1. Législation sur les bibliothèques .

Il existe depuis décembre 1982, un texte législatif sur la fonction de bibliothécaire, nous espérons que le décret d'application paraîtra très prochainement pour que ce texte entre en vigueur (cf Annexe IX)

2.2. Création d'un Conseil National de Promotion du livre au Mali en 1982
(cf. annexe X)

2.3. Décentralisation de la lecture.

Afin d'apporter les livrés aux enfants des villages, on a choisi d'expérimenter cette formule dans un ou deux arrondissements par cercle. En 1984, des fiches d'enquête sur les critères de choix des arrondissements ont été remises aux commandants de cercle et chefs d'arrondissement. (cf. annexe XI)
Nous avons toujours trouver très important de commencer petit toutes les actions que nous engageons.

Ces petits centres de lecture recevront 50 livres de la bibliothèque du cercle, en dépôt renouvelable par trimestre. Le dépôt sera placé sous la tutelle du chef d'arrondissement, qui constituera une commission d'arrondissement du patrimoine culturel, à l'image de celle qui existe dans les cercles.

2.4. La foire du livre du Mali (FOLIMA).

Elle s'est tenu pour la première fois en décembre 1979. Depuis cette date, elle continue à se servir chaque année au mois de Décembre. C'est le ministère chargé de la culture qui est à la base de la création de la FOLIMA. L'objectif de la Foire est de favoriser la production littéraire

et aussi de constituer un forum où des amis du livre échangeraient des idées et des expériences à travers colloques conférences et tribunes littéraires. En 1983, le thème de la FOLIMA était "le livre pour enfants".

2.5. La Promotion des langues nationales.

Le 26 Mai 1967 fut signé un décret fixant l'alphabet de quatre langues naturelles du Mali, le 19 Juillet 1984, un nouveau décret abroge le ler et fixe l'alphabet pour la transcription de 9 langues nationales (cf. annexe XII). Le 15 Mars 1972 parut le ler numéro du journal "KIBARU", rédigé entièrement en bambara et diffusé par le Ministère de l'information.

Les langues nationales sont le reflet du savoir de notre peuple. Et c'est ce savoir qui détermine, oriente l'avenir de notre pays. L'enfant malien, à l'âge préscolaire baigne dans ces connaissances, cette culture dont il assimile déjà une partie.

Alors faut il s'appuyer sur ce connu pour le former, ou faire une rupture brutale et l'orienter vers une langue complètement étrangère pour assurer sa formation ? Les six années d'expérimentation du bambara à l'école qui vient de s'achever ont donné des éléments de réponse à cette question. En effet c'est durant l'année scolaire 1979 - 1980 que des écoles d'expérimentation ont été créées dans les régions de Mopti (pour le Peul), Gao et Tombouchou (Sonraï et Tamasheq.), Kouliboro et Segou (bambara).

Il a fallu d'abord commencer par une sensibilisation de la population, car nombreux sont ceux qui croient à l'impossibilité d'utiliser nos langues comme support de l'enseignement dans les écoles.

Nous allons nous appuyer sur 2 écoles expérimentales de la région de Segou (Banankoni et Zanabougou), les résultats scolaires de ces classes expérimentales pour l'année scolaire 1984 - 1985 de la promotion 1979 - 1980 sont comparés aux performances des trois écoles classiques de Segou (1). Il s'agit des groupes I, II, et III.

(1) DIABY, Moussa. Langues nationales : 6ème année d'expérimentation.

In Jamara, P. .58.

Notons que dans les classes expérimentales :

- le bambara est la langue d'enseignement en 1ère et 2ème années.
- le français parlé commence en 2ème année.
- La lecture en français débute en 3ème année.
- Le français est langue d'enseignement dans les disciplines instrumentales en 4ème année.
- Les élèves des classes expérimentales et des classes classiques subissent les mêmes épreuves aux examens d'entrée en 7ème.

Ecoles	Effectif 1979 - 1980	Effectif 1984-1985 sans redoublement	Admis à l'examen sans redoublement
Banankoni	58	24 soit 41,37 %	16 soit 27,58 %
Zanabougou	57	29 soit 50,87 %	10 soit 17,54 %
Groupe I	89	7 soit 7,86 %	3 soit 3,37 %
Groupe II	136	13 soit 9,55 %	8 soit 5,88 %
Groupe III	115	4 soit 3,47 %	3 soit 2,60 %

Dans ce tableau, nous constatons facilement que la "déperdition" scolaire est beaucoup plus importante dans les "classes classiques" que dans les "classes expérimentales".

Une autre expérience pour la promotion des langues nationales et la diffusion de l'information aux analphabètes mérite d'être signalée. IL s'agit de la création en 1982 des "Audiothèques Rurales "

2.6. Les Audiothèques Rurales

Les Audiothèques Rurales sont des bibliothèques d'un type nouveau, permettant aux populations de tradition orale de participer effectivement au développement de leur milieu et d'accéder au savoir moderne. Ce type de bibliothèque dont l'idée a été élaborée par le Ministère malien chargé de la culture et le bureau du P.N.U.D. (Programme des Nations Unies pour le développement) à Bamako, répond à cet objectif.

Les Audiothèques sont implantées auprès de 25 villages dans trois aires socio-culturelles et linguistiques du Mali (Bambara, Peul, Kassonké) Il existe à Bamako une audiothèque centrale dont le rôle est de coordonner l'activité du réseau. A la place des livres imprimés, l'audiothèque est dotée de cassettes. Comme les enregistrements sont faits en langues nationales, il suffit de disposer d'un lecteur de cassettes pour avoir accès à l'information. Dans les villages maliens, chaque famille possède au moins une ou plusieurs radio-cassettes. Sur les cassettes se trouvent des informations de culture générale : littérature, histoire, géographie, art, civilisation, morale, etc... et aussi des informations spécialisées concernant l'agriculture, l'élevage, la santé, les technologies adaptées... Ceux qui détiennent le savoir traditionnel, dans le village, sont invités à l'enregistrer..et à le mettre à la disposition de l'audiothèque. C'est ainsi qu'elle s'est enrichie de contes, légendes, proverbes, pouvant beaucoup intéresser les enfants.

L'audiothécaire, désigné par les villageois par le "Comité du Savoir Traditionnel" gère son unité et procède à des prêts de cassettes. Les audiothèques ne nécessitent pas la construction de salles et un équipement spécial. L'écoute pourra se faire sur la place du village, à l'ombre de l'arbre à palabre ou en tout autre endroit. De part sa nature, l'audiothèque peut avoir une très grande mobilité lui permettant d'aller à la rencontre des populations.

La tradition orale, bien qu'elle soit inscription dans et par la mémoire est de plus en plus menacée de disparition : "le vieillard - manuscrit" n'existe qu'en un seul exemplaire et se fait de plus en plus rare d'où la nécessité et l'urgence de fixer sur support imprimé ces bibliothèques orales. Ainsi le savoir traditionnel collecté est transcrit par l'audiothèque centrale. Après un montage pédagogique par ce service, les cassettes sont retournées dans les audiothèques villageoises.

Les transcriptions vont bientôt faire l'objet de publication dans la revue "Etudes maliennes" de l'institut des Sciences Humaines de Bamako.

Les audiothèques dans une certaine mesure peuvent montrer les limites de l'oralité et par là, amener les analphabètes à apprendre l'écriture.

D'autres structures existent et leur action peut contribuer à la promotion de la lecture, il s'agit notamment du Bureau Malien du Droit d'Auteur et de l'Association Malienne des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes.

Un réseau de bibliothèques ne doit pas fonctionner en cercle fermé, il doit s'ouvrir à l'extérieur et pour pouvoir bénéficier de l'expérience des autres. L'opération lecture publique est en relation avec d'autres pays africains et d'une façon générale avec des bibliothèques du monde entier.

2. Au plan international

2. 1. Au plan africain

La centrale de lecture publique à Bamako et quelques bibliothèques du réseau ont reçu les visites de certains responsables provenant des pays africains : Guinée (Mars 1984), Sénégal (Avril 1985), Togo (Avril 1986). L'assistante technique française dans le projet, à la demande du Burkina-Fasso, s'est rendue dans ce pays au mois de Mai 1986, pour étudier sur place la possibilité d'implantation d'un réseau de lecture publique.

Avec le Sénégal il serait possible d'étudier l'exploitation commune du wagon-bibliothèque qui dans ce cas desservirait certains villages situés le long de la voie ferrée depuis Bamako jusqu'à Dakar, ce serait l'ébauche d'une forme de "coopération Sud-Sud".

2. 2. Au plan Européen

Certaines villes françaises sont jumelées avec des villes maliennes notamment : Tombouctou et Sainte, Sikasso et Bride-La-Gaillard, Segou et Angoulême, Gao et Bron. Les élèves d'une école de Versailles entretiennent de très bons rapports avec la bibliothèque pour enfants de Bamako. Ce contact entre villes se traduit par l'envoi de livres à la bibliothèque du Cercle au Mali.

2. 3. L'I.F.L.A.

L'opération lecture publique est membre depuis 1981 de l'I.F.L.A. (Fédération Internationale des Associations des Bibliothèques et des Bibliothécaires). Elle a été représentée à deux conférences générales de l'I.F.L.A. : 1981 à Leipzig (R.D.A.) et 1984 à Nairobi (Kenya). Son responsable Fatogoma DIAKITE est pour la période 1985 à 1989 membre de la commission permanente de la "section des bibliothèques pour enfants" de cette organisation.

Cependant il faut souligner que les pays du tiers monde n'ont pas toujours la possibilité de participer aux conférences et réunions de l'I.F.L.A. à cause des difficultés financières que traversent ces pays. Il est souhaitable que l'I.F.L.A. trouve une solution à ce problème, si non elle risque d'être un forum pour pays développés seulement.

Avant de clore ce chapitre nous tenterons de faire des propositions en faveur du livre et de la lecture des enfants en Afrique.

3. PROPOSITIONS

- Introduire dans le programme des écoles de formation, des maîtres, l'étude des livres pour enfants.
- Soutien des gouvernements africains et des organismes internationaux à l'édition africaine par l'organisation de stage en Afrique avec des écrivains et éditeurs africains, car beaucoup d'éditeurs de livres pour enfants en Afrique se limitent à la publication de contes, de romans, de livres scolaires, il est temps de mettre l'accent sur les documentaires. Grâce à une formation à la fois peu coûteuse et parfaitement adaptée, certains pays africains pourraient créer et publier une variété de livres pour enfants correspondant aux besoins du pays et conformes à ses traditions, à sa culture et à son esthétique.
- Organisation d'un groupe de lecture critique au niveau de chaque localité chargé d'aider à sélectionner les livres pour enfants. Ce groupe associerait les bibliothécaires, les parents, les enseignants et toute autre personne intéressée par la lecture des enfants.

Ce groupe pourrait s'étendre et devenir un groupe franco-africain et sélectionnera d'une part les livres français à l'intention des bibliothèques africaines et d'autre part les livres de littérature francophone d'Afrique à l'intention des enfants français.

CONCLUSION

Au terme de ce mémoire, nous constatons un manque criant de livres pour enfants en Afrique et surtout de livres adaptés aux réalités locales. Il n'existe pas de modèle standard de bibliothèque pour enfants, chaque bibliothèque doit s'adapter à son public. L'opération lecture publique est au "stade de l'enfance", de son action d'implantation de bibliothèque de lecture publique en zone rurale. Ce qui reste à faire est beaucoup plus important que ce qui est déjà fait. Il est relativement facile de créer une bibliothèque de lecture publique avec sa section enfantine dans un pays sous-développé, mais ce qui est difficile, c'est sa survie, faire en sorte que la bibliothèque s'intègre dans les habitudes de la population, cela demande beaucoup de temps et de persévérance.

Inculquer l'habitude de lire aux enfants, encourager le comportement que cela suppose est une tâche difficile qui attend tous ceux qui sont concernés par la littérature pour enfants : parents, enseignants, enfants, écrivains, éditeurs, bibliothécaires, pouvoirs publics, bref toute la Société. Elle doit appeler à toutes les bonnes volontés, utiliser au maximum tous les comportements, faire du convaincu un propagandiste pour le réticent, de l'informé un répétiteur pour l'ignorant. Il est même possible en faisant appel à chaque citoyen, de multiplier l'utilisation de certains moyens comme la télévision, la radio et même la "radio-trottoir".

Au stade actuel de développement de notre pays, il semble capital d'intéresser davantage les couches les plus sensibles de la population que sont les petits en créant chez eux le goût de la bonne lecture. En effet, en ouvrant leurs portes aux enfants, les bibliothèques de lecture publique préparent les lecteurs de demain. Par cette action, ces bibliothèques deviendront en même temps de précieux appuis pédagogiques à nos écoles fondamentales, en prolongeant et en complétant le travail entamé par les maîtres, dans les salles de classe. Bien que nos populations connaissent des problèmes de nourriture, nous dirons avec Mme Fontaine, chef du bureau du livre au ministère français des Affaires Etrangères que "ce pays où l'espérance de vie est de quarante deux ans, a trouvé aussi important

d'avoir des livres que des vivres". (1).

La bibliothèque doit contribuer à l'épanouissement total de l'enfant, car "à travers le livre et l'information", à travers les rencontres multiples, heureuses, douloureuses, mais jamais indifférentes, c'est la croissance de l'enfant que l'on vise, la croissance affective, sensible et intellectuelle (2)

(1) FONTAINE Régine. La coopération à livre ouvert
In Livre de France, 1985, n°69 p.105

(2) PATTE Geneviève. Laissez- les lire : les enfants et les bibliothèques
p. 245.

ANNEXES

- I - Liste de quelques livres pour enfants..... P. 47
- II - Fiche de rapport, d'activités de la bibliothèque pour enfants de Bamakao..... P. 48
- III - Fiche de collecte de la tradition orale de la bibliothèque de Yorosso..... P. 49
- IV - Programme du stage d'animation enfantine (Bamako; 8 au 13 juillet 1985)..... P. 51
- V - Liste des albums - disques du Père Castor commandés par l'opération Lecture Publique..... P. 55
- VI - La revue enfantine de l'opération Lecture Publique..... P. 56
- VII - Lettre circulaire n° 52/MSAG-BNAC du 5 novembre 1985 relative au dépôt de livres dans les arrondissements..... P. 59
- VIII - Fiche de commande de livres pour les bibliothèques de l'opération Lecture Publique..... P. 61
- IX - Loi n° 82-95/AN-RM du 23 décembre 1982 portant statut particulier des fonctionnaires du cadre des Arts et de la Culture..... P. 62
- X - Décret n° 122/PG-RM du 22 mai 1982 portant création d'un Conseil National de Promotion du livre du Mali..... P. 67
- XI - Lettre - circulaire n° 954/MSAG-DNAC du 5 novembre 1985 relative au dépôt de livres dans les arrondissements..... P. 70
- XII - Décret n° 159/PG-RM du 19 juillet 1984 fixant l'alphabet pour la transcription des langues nationales..... P. 75

	TITRES	Nbre	D'EXEMPLAIRE
I	Le cotonnier de Koussa		I
2	La rintade		I
3	Les animaux veulent un roi		I
4	Sama l'éléphant blanc		I
5	Le destin de Bakary		I
6	Aujourd'hui ... mais demain ?		I
7	Eclats de vie		I
8	Les ruses m'amuse		I
9	D'une aventure à l'autre		2
10	Sept enfants du monde		I
II	Elea et le poisson		I
12	Les trois singes et le calan		I
13	Nina, Doucou et l'hyène		I
14	Ali et ses amis		I
15	Komou le singe		I
16	Les petites panthères		I
17	Cumba et la luciole		I
18	Mariam et la papaye		I
19	Contes d'Awa		I
20	Le singe noir et la tortue		I
21	Papi		I
22	Afi à la Campagne		I
23	Le regard mortel		I
24	Le coq, l'âne et le chien		6
25	La fée des eaux		15
26	Le cheval de Djéba		15
27	Katika		15
28	Le secret du tapis bleu		15
29	L'arbre magique		18
30	Les trois frères		10
31	L'histoire de la pastèque		7
32	La fiancée du Nil		12
33	La princesse et le pêcheur		16
34	Le Coup-blanc		13
35	La légende du sel		15
36	La belle qui ne parlait pas		19
37	L'oiseau de Jakté		20

ANNEXE II

RAPPORT D'ACTIVITES

Date Mercredi, 19/12/84 Fréquentation totale 28

dont

1 ^è Ann	2 ^è Ann	3 ^è Ann	4 ^è Ann	5 ^è Ann	6 ^è Ann	7 ^è Ann
7	3	6	3	5	1	3

Animatrice (s) Mamadame Diombélé née Fatoumata Traoré

Horaires *	Programme **
de 15 ^h à 15 ^h 30	- Lecture individuelle. Chaque enfant va au rayon et prend le livre de son choix. Il le lit silencieusement ou observe les images.
de 15 ^h 30 à 16 ^h 30	- L'heure du conte. Komou, le singe - R. Fadi-ga. Texte lu et expliqué par l'animatrice. Par des questions simples, elle contrôlera la compréhension du texte - résumé par les enfants.
de 16 ^h 30 à 17 ^h	Récitations - textes appris en classe. Les enfants réciteront les textes de leur choix. Les meilleurs seront récompensés.
de 17 ^h à 17 ^h 30	Chants au choix soit en français ou en langues nationales.

Indiquer l'horaire ou la durée de chaque activité menée pendant la séance

Lecture (individuelle, dirigée) - L'heure du conte (auteur et titre) - Vocabulaire, synèthes, mime - Animation par le magnétophone - Activités manuelles (dessin, peinture, modelage) - Chansons, jeux - Echanges inter-jeunes, etc

Pour chaque catégorie d'animation, donner le maximum de détails et commenter

SIGNATURE (S) M. Diombélé

OPERATION LECTURE PUBLIQUE

BIBLIOTHEQUE : *Yoromo*

no 35-CLP

COLLECTE DE LA
TRADITION ORALEANNEXE III

Document à joindre en deux exemplaires à tout envoi à la Centrale de Lecture Publique de cassettes enregistrées

PREMIERE PARTIE

Village : *Yoromo*Nom du traditionniste : *Yirié Goita - Fanta Goita - Songo Konaté*

leur Son âge :

*53 ans**44 ans**57 ans*

Sa profession :

*ménagère**ménagère**Payan*Sa langue : *Bianka*

Sa spécialité (Récits historiques, récits de chasse, contes, légendes, fables ..)

Producteur (Nom du bibliothécaire responsable de l'enregistrement) :

*Monsieur Yaya Goita*Date : *3. 12. 83*Minutage (et nombre de cassettes) : *60 minutes (une cassette)*

NOTA : Les indications ci-dessus doivent figurer sur les cassettes

DEUXIEME PARTIE

Comment avez-vous eu connaissance de ce traditionniste ?

Nous constituons à Yoromo une petite famille celle des Goita

Comment êtes-vous rentré en contact avec lui ? (eux)

Notation personnelle

A quelle occasion avez-vous effectué cet enregistrement ?

occasion spéciale.

Bref résumé du contenu de l'enregistrement :

*la face A, c'est Fanta Goita accompagnée de Songo Konaté toutes deux munies d'un instrument de musique appelé cicara. Elles nous disent des récits historiques = Le village de Yoromo a été dans le temps une cité prospère et un lieu de transit où chaqu'un se sentait en sécurité; les temps ont changé mais nous osons croire encore en cela car dit-on "la vie réserve des surprises".**la face B: C'est des contes populaires disent les vieux. Ils sont tous contés dans la nuit.*

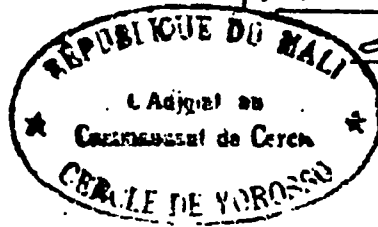
par une de mes grand-mères et d'un vieux cousin dans ces contes elle fait ⁵⁰ allusion
lière et à l'hygiène; le premier plus astucieux et fin le second qui ^{est} idiot. En deuxiè-
me de la face B le conteur nous parle d'un mariage non-pouhaité entre le eame
et la fille d'un roi féroce. Toutefois l'animal se défend à tel point que le
cède et accepte d'être son gendre.

Yorosso le 31-12-83

Bibliothécaire

~~Yorosso~~

Le-Commandant
de Cercle n°



[Signature]

Le Directeur Régional des Sports
des Arts et de la culture de

Likano

[Signature]

MINISTÈRE DES SPORTS DES ARTS
ET DE LA CULTURE
 DIRECTION NATIONALE DES ARTS
 ET DE LA CULTURE

REPUBLIQUE DU MALI
 Un Peuple - Un But - Une Foi

OPERATION LECTURE PUBLIQUE

PROGRAMME DU STAGE D'ANIMATION ENFANTINE - LUNDI 8 AU SAMEDI 13 JUILLET
BAMAKO-1985

Lieu du stage Maison des Jeunes

Horaires

Matin	08 H 00 à 12 H 30
Après-midi	15 H 00 à 18 H 30
Soirée	21 H 00

Nota A 08 H 30, les 9, 10, 11 et 12 juillet, les enfants de la Bibliothèque Infantile se joindront aux bibliothécaires

Encadrement Geneviève PATTE
 Le personnel de la Centrale de Lecture Publique

Stagiaires Les quarante-six bibliothécaires de l'Opération Lecture Publique

0

0 0

Direction du stage Fatogoma DIAKITE

Intendance et matériel Madiassa TRAORE

Réquisitions Aminata Baba CISSE

Transports Sériba TRAORE

0 0

0

NDI 8 JUILLET 1985

- 09 H 00 Ouverture officielle du stage (Bibliothèque)
- 09 H 45 Présentation du programme. Toutes questions pratiques. Désignation des différents responsables. Constitution des groupes linguistiques
- Quatre groupes linguistiques
- Le groupe "Bambara" Encadreur Broulaye MAGASSOUBA Lieu Laboratoire
 - Le groupe "Peul" Encadreur Madame DIOMBELE Lieu Bibliothèque
 - Le groupe "Sonraï" Encadreur Madiassa TRAORE Lieu Réfectoire
 - Le groupe "Divers" Encadreur Anne-Marie Le BOT
(Soninké - Tamasheq - Senoufo-Minianka ..)
- Lieux Le matin : Un dortoir - L'après-midi : Salle UDPM
- 11 H 30 L'Opération Lecture Publique. Rappel historique 1977-1984. Nouvelles orientations 1984-1988
Fatogoma DIAKITE
Madiassa TRAORE
- 15 H 00 "Laissez-les lire". Le droit des enfants à la lecture. Leur place dans les bibliothèques
Geneviève PATTE
Fatogoma DIAKITE
- 17 H 00 Quelle place accorde-t-on aux enfants dans les bibliothèques de l'Opération Lecture Publique, aujourd'hui (Questionnaire écrit)
- Remède à une situation souvent défavorable aux enfants : la tradition orale comme moyen privilégié d'animation enfantine. Exposé de la méthode retenue pour le stage
Fatogoma DIAKITE
Dominique VALLET

NDI 9 JUILLET 1985

1^{er} jour des "ateliers de contes"

- 08 H 00 Mise en place des ateliers de contes (chaque groupe linguistique constituant un "atelier" auquel se joindront à 08 H 30 les enfants de la B.E.)
- Recherche et tri de la documentation écrite et sonore (lecture des albums, écoute des bandes - texte et musique) en vue de l'élaboration par chaque groupe
- Le premier jour Adaptation en langue nationale d'un texte pré-enregistré en français
 - Le deuxième jour Enregistrement d'un texte en français, suivi de son adaptation en langue nationale
 - Le troisième jour Production d'un conte ou d'un récit tiré de la tradition orale, en langue nationale, suivi d'une adaptation en français
- 15 H 00 Travaux des ateliers. Adaptation en langue nationale d'un texte pré-enregistré en français (cf. premier jour)
- 17 H 00 Mise en commun du travail de la journée. Discussion. Choix des deux groupes qui présenteront une séance d'animation le mercredi 10 juillet (Salle UDPM)
Geneviève PATTE
Fatogoma DIAKITE
- 21 H 00 Projection de films (Broulaye MAGASSOUBA)

MERCREDI 10 JUILLET 1985

Deuxième jour des "ateliers de contes"

- 06 H 00 Installation en vue de la première séance d'animation (Un premier groupe face aux trois autres groupes, les enfants de la B.E. prenant place parmi les spectateurs à 08 H 30) (Bibliothèque)
- 08 H 30 Première séance d'animation, en utilisant la production du premier jour
- 10 H 30 Deuxième séance d'animation, en utilisant la production du premier jour (Un deuxième groupe face aux trois autres groupes et aux enfants de la B.E.)
- 15 H 00 Enregistrement d'un texte en français, suivi d'une adaptation en langue nationale (cf. deuxième jour)
- 17 H 00 Evaluation du travail de la journée. Discussion (Salle UDPM) Geneviève PATTE
Fatogoma DIAKITE
- 21 H 00 Projection de films (Broulaye MAGASSOUBA)

JEUDI 11 JUILLET 1985

Troisième jour des "ateliers de contes"

- 08 H 00 Installation en vue de la troisième séance d'animation (Un troisième groupe face aux trois autres groupes, les enfants de la B.E. prenant place dans le public à 08 H 30) (Bibliothèque)
- 08 H 30 Troisième séance d'animation, en utilisant la production du deuxième jour
- 10 H 30 Quatrième séance d'animation, en utilisant la production du deuxième jour (Un quatrième groupe face aux trois autres groupes et aux enfants de la B.E.)
- 15 H 00 Production d'un conte ou d'un récit tiré de la tradition orale, en langue nationale, suivi d'une adaptation en français
- 17 H 00 Ecoute en commun des bandes produites dans la journée. Evaluation du travail de la journée. Discussion (Salle UDPM) Geneviève PATTE
Fatogoma DIAKITE
- 21 H 00 Projection de films (Broulaye MAGASSOUBA)

VENDREDI 12 JUILLET 1985

- 08 H 00 Installation des quatre groupes séparément. Les enfants de la B.E. se joindront aux bibliothécaires à 08 H 30
- 08 H 30 Réflexion sur les formes d'animation enfantine, autres que les travaux des jours précédents, exploitables dans les bibliothèques de l'Opération Lecture Publique
- 10 H 30 Chaque groupe rédige un document récapitulatif de ces formes possibles d'animation
- 15 H 00 Evaluation du travail de la matinée. Discussion Geneviève PATTE
Fatogoma DIAKITE

-4 -

Jeudi 12 juillet 1985 (Suite)

- 17 H 00 Premiers jalons de la création d'une revue enfantine des bibliothèques de l'Opération Lecture Publique. Pourquoi ? Comment ? . Elaboration d'un plan d'action sur deux ans (1987-1988)
- 21 H 00 Projection de films UNESCO, précédée d'un exposé sur les "Clubs UNESCO des lecteurs du Courrier"
Abdoulaye DJIRE

Vendredi 13 juillet 1985

- 08 H 00 Séance de travail avec les bibliothécaires sur les différents aspects de la gestion des bibliothèques (Bibliothèque)
- 10 H 30 Bilan du stage
- 13 H 00 Clôture officielle du stage

0
0 0
0

LISTE DES ALBUMS-DISQUES COMMANDES
AU TITRE DES CREDITS 1983 - RECUS 1984

EDITEUR : FLAMMARION - PERE CASTOR

1.	La grande panthère noire	1 disque	FRANCOIS P. Images : BUTEL L.
2.	Histoire du bébé lion	1 disque	DUBOQUET Amélie Images : MULLER G.
3.	La jument de Michau	1 disque	GUILCHER Yvon Images : FRANQUIN G.
4.	Petit chat perdu	1 disque	NATACHA Images : DELATAILLE
5.	Petite hirondelle	1 disque	GUILCHER Yvon Images : G. FRANQUIN
6.	La lueur du caneton	1 disque	SEBILLE Colette Images : SIMON R.
7.	Premiers jeux	1 disque	- -
8.	Rosa ma tortue	1 disque	NATACHA Images : LUBANOVIC
9.	Scions du bois	2 disques	GUILCHER J.-M. Images : HERIENSCHMIDT
10.	Sur le bord de la rivière	1 disque	GUILCHER Yvon Images : FRANQUIN G.

MINISTRE DES SPORTS DES ARTS
ET DE LA CULTURE

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple - Un But - Une Foi

Direction Nationale des Arts
et de la Culture

BAMAKO, Le 6 novembre 1985

Lettre-circulaire N° 958 MSAC-DNAC

LE DIRECTEUR NATIONAL DES ARTS ET DE LA CULTURE

A TOUS COMMANDANTS DE CERCLES

OBJET - Revue enfantine de l'Opération Lecture Publique

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance le projet de création d'une revue enfantine de l'Opération Lecture Publique, dont le principe a été adopté à l'unanimité par les bibliothécaires présents au stage d'animation enfantine qui s'est tenu du 8 au 13 juillet 1985 à Bamako.

Les participants à ce regroupement ont défini de la manière suivante les caractéristiques de cette revue :

TITRE "LES ENFANTS D'ABORD!"

OBJECTIF Etablir un trait d'union entre les jeunes, entre les bibliothécaires, l'intérêt étant centré sur le monde des enfants

PUBLIC VISE Les élèves du cycle fondamental de l'école malienne, les parents, les bibliothécaires

RUBRIQUES Jeux - Contes - Devinettes - Charades - Satires - Proverbes - Vocabulaire - Connaissance du pays - Le Coin des parents - Le Courrier des lecteurs - Illustrations

LANGUE En français et dans les langues nationales

REDACTION Les articles seront produits par les bibliothécaires, par les enfants, par les parents.

Chaque bibliothécaire doit faire un envoi trimestriel à la Centrale de Lecture Publique à Bamako des documents (en un exemplaire) ainsi élaborés ou collectés.

Il est prévu, dans un premier temps, que ces documents soient reproduits tels quels par les soins de la Centrale de Lecture Publique (procédé du stencil électronique). En conséquence, nous vous recommandons d'apporter

la plus grande attention à la présentation des textes, qu'ils soient manuscrits ou frappés à la machine, et d'utiliser dans tous les cas la norme de cadrage verticale 15 cm X 23,5 cm, soulignée au trait simple sur une feuille 21 cm X 29,5 cm, comme sur le modèle joint.

NOMBRE DEPAGES

La revue pourrait compter de 30 à 50 pages

PERIODICITE

Trimestrielle

DIFFUSION

Par la Centrale de Lecture Publique, selon la programmation ci-après :

- Octobre 1985 à septembre 1986 : collecte des éléments, constitution des différents dossiers correspondants aux rubriques retenues
- Octobre 1986 à décembre 1986 : mise en forme du premier numéro
- 1987 : parution régulière de la revue

Les responsables de l'Opération Lecture Publique chargés de cette tâche se réservent le droit du choix des articles et de la composition de chaque numéro.

Chaque bibliothèque recevra 5 exemplaires. Nous souhaitons pouvoir porter ce chiffre à 10.

PRIX DEVENTE

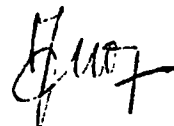
Gratuit pour les bibliothèques de l'Opération Lecture Publique.

Convaincu de l'importance que la revue "Les Enfants d'abord!" pourra avoir dans la vie des bibliothèques de l'Opération Lecture Publique, en mettant l'accent sur le public essentiel des jeunes, je compte sur tous les responsables du réseau pour leur participation active à cette entreprise.

P. LE DIRECTEUR NATIONAL DES ARTS ET DE

LA CULTURE P O.

Le Directeur Adjoint



Mamadou DIALLO

Ampliations

- Bibliothécaires	46
- D.R.J.S.A.C.	7
- Gouverneurs de Régions	7
- MSAC-CAB pour compte-rendu	1

Tracer le cadre au crayon

N'écrire qu'à l'intérieur
du cadre

Utiliser la page dans le
sens vertical

ANNEXE VII

MINISTERE DES SPORTS DES ARTS
ET DE LA CULTURE

DIRECTION NATIONALE DES ARTS
ET DE LA CULTURE

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

Bamako, le 16 - 1 - 85

Lettre circulaire N° 5 2 /MSAC-DNAC

LE DIRECTEUR NATIONAL DES ARTS ET DE LA CULTURE

A MESSIEURS LES COMMANDANTS DE CERCLES, PRESIDENTS
DES COMMISSIONS LOCALES DU PATRIMOINE CULTUREL

Objet : Diversification des possibilités d'acquisition de livres
pour les bibliothèques de l'Opération Lecture Publique

Pour répondre à une demande souvent formulée devant les responsables de l'Opération Lecture Publique, le Département chargé des Arts et de la Culture vient d'instituer, à l'intention des Commissions Locales du Patrimoine Culturel un système privilégié d'achat de livres.

Par ce moyen, les Commissions Locales du Patrimoine Culturel, au moment où les crédits d'acquisition de livres consentis par le Gouvernement Français dans le cadre de la mise en place d'un réseau de lecture publique au Mali sont sensiblement réduits, pourront continuer à enrichir les fonds ainsi mis à la disposition des populations des Cercles.

Le Centre d'Exportation du Livre Français (CELFF) à Paris, s'engage à traiter les commandes que lui adressera la Centrale de Lecture Publique. Pour ce faire, la procédure suivante a été adoptée :

- 1° La Centrale de Lecture Publique transmettra trimestriellement au CELFF, pour chiffrage, la liste des ouvrages commandés par les Commissions Locales. Ces demandes seront transmises à la Centrale de Lecture Publique par le bibliothécaire qui les joindra au rapport mensuel en utilisant les imprimés ad hoc.
- 2° A la réception de la facture proforma du CELFF, la Centrale de Lecture Publique recouvrera les sommes correspondantes auprès des Commissions Locales. Transmission sera alors faite au CELFF de la commande ferme et définitive.

Il est à noter que les éditeurs français consentent au CELFF une remise de 20 % environ sur le prix-éditeur. Les frais d'expédition PAR AVION compensent à peu près cette réduction : le tarif actuel est de 1250 CFA par kilo, et on peut estimer que 3 livres = 1 kilo.

Par contre, une expédition PAR BATEAU est peu coûteuse : 175 CFA par kilo + 0,5 % d'assurance, mais ne peut s'appliquer qu'à des envois de plus de 100 kilos. Dans ce cas, le délai est de deux mois en moyenne.

- 3° Réception des livres à Bamako et diffusion aux différents destinataires.

.../...

REMARQUE : compte-tenu de certaines clauses particulières énumérées ci-après, le bénéfice de ces commandes pourra être étendu aux lecteurs des bibliothèques de l'Opération Lecture Publique :

- à condition que le fonds de la bibliothèque du Cercle ait été préalablement renfloué par la Commission Locale du Patrimoine Culturel et atteigne à nouveau le nombre d'ouvrages qui lui a été affecté par l'Opération,
- d'être soi-même régulièrement inscrit et avoir acquitté ses cotisations.

Convaincu que cette formule trouvera un écho favorable auprès de vous, je vous remercie d'en assurer la plus large diffusion.

Brahima MARIKO

PJ. Imprimé "Acquisition de livres par les GLPC"
Imprimé "Acquisition de livres à titre personnel"

Ampliations :

- Gouverneurs de Régions 7
- D.R.J.S.A.C. 7
- Bibliothécaires 46
- D.N.A.C. - D.P.C. 1
- M.S.A.C. - CAB pour compte-rendu 1

ANNEXE VIII

MINISTERE DES SPORTS DES ARTS
ET DE LA CULTURE

BAMAKO, le

OPERATION LECTURE

PUBLIQUE

S-C Mission Française de Coopération

BP. 84 BAMAKO (Mali)

CENTRE D'EXPORTATION DU LIVRE FRANCAIS

C.E.L.F.

9, rue de Toul

75012 PARIS

(à l'attention de M. Hervé GRUENAI)

OBJET Commande de livres pour les bibliothèques
de l'Opération Lecture Publique

Messieurs,

Conformément aux dispositions arrêtées entre l'Opération Lecture Publique et le C.E.L.F. - et exposées dans la circulaire N°52-MSAC-DNAC du 16.I.1985 - j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, pour établissement des factures pro forma correspondantes, listes des ouvrages commandés par les localités suivantes

- Bibliothèque de	Date
-	-
-	-
-	-
-	-

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

LE RESPONSABLE DE L'OPERATION LECTURE PUBLIQUE

PS. Sauf avis contraire, nos préférences vont aux éditions peu coûteuses.

AMPLIATIONS

- Cdt de Cercle (et C.L.P.C.)

- D.R.J.S.A.C.

- Bibliothèque

- Dossier C.L.P.

Mme KEITA

REPUBLIQUE DU MALI

//(-)SSEMBLEE //)/ATIONALE

//N PEUPLE-//N BUT-//NE FOI

-:-:-:-:-

-:-:-:-:-

// OI N° 82-95 /AN-RM

PORTANT STATUT PARTICULIER DES FONCTIONNAIRES DU
CADRE DES ARTS ET DE LA CULTURE.

// ASSEMBLEE //)/ATIONALE,

VU la Constitution :

VU l'Ordonnance n° 77-71/CMLN du 26 Décembre 1977, portant statut général des fonctionnaires de la République du Mali.

DONT

A DELIBERE ET, ADOPTE LA LOI/LA TENEUR SUIT :

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES :

ARTICLE 1 : Il est institué, un cadre unique des Arts et de la Culture qui se compose des corps ci-après ;

- En catégorie A : le corps des administrateurs des Arts et de la Culture ;
- En catégorie B : le corps des Techniciens des Arts et de la Culture
- En catégorie C : le corps des Agents techniques des Arts et de la Culture.

CHAPITRE 2 : CORPS DES ADMINISTRATEURS DES ARTS ET DE LA CULTURE :

ARTICLE 2 : Les fonctionnaires du Corps des Administrateurs des Arts et de la Culture ont vocation à assumer, au niveau de la conception, de la Direction, de la recherche et du contrôle, tous travaux archivistiques, bibliothéconomiques, documentaires et muséologiques, dans le cadre des bibliothèques, des centres d'archives et de documentation et des musées des services publics de l'Etat. A ce titre, ils occupent les emplois de conservateurs. Ils ont également vocation à assumer les responsabilités relatives à la conservation, à la mise en valeur et à l'exploitation du patrimoine artistique et culturel, notamment dans les domaines de la musique, du dessin, de la peinture et des métiers d'art.

Ils peuvent, en outre, être chargés, à titre exclusif ou subsidiaire, de dispenser dans les établissements de formation spécialisée, des enseignements correspondant à la spécialité.

ARTICLE 3 : La hiérarchie du corps des administrateurs des Arts et de la culture comprend, par ordre décroissant, les grades suivants, comportant chacun 16 échelons :

- Administrateur des Arts et de la Culture de classe exceptionnelle (niveau statutaire I) ;
- Administrateur des Arts et de la culture de 1ère classe (niveau statutaire II)...../.....

- 2 -

- Administrateur des arts et de la culture de 2ème classe (niveau statutaire III)
- Administrateur des arts et de la culture de 3ème classe (niveau statutaire IV) ;

Les indices affectés à chacun des grades et échelons de la hiérarchie du corps sont ceux fixés au tableau n° 2 (catégorie A), annexé au statut général des fonctionnaires.

ARTICLE 4 : Les Administrateurs des arts et de la culture sont recrutés par concours direct, selon la spécialité des emplois vacants, parmi les candidats titulaires :

a) d'un diplôme, national ou étranger, spécialisé en bibliothéconomie, histoire, archivistique ou documentation et d'un niveau réglementairement considéré comme équivalant au moins au premier palier d'intégration de la catégorie A (tableau n° I, annexé au statut général) ;

b) ou d'un diplôme, national ou étranger, spécialisé en muséologie, arts ou archéologie et d'un niveau réglementairement considéré comme équivalant au moins au premier palier d'intégration de la catégorie A (tableau n° I, annexé au statut général).

Le recrutement des diplômés susmentionnés s'effectue au palier d'intégration du corps correspondant au niveau de leur formation.

ARTICLE 5 : Peuvent seuls être intégrés dans le corps par voie d'avancement, les fonctionnaires du corps des Techniciens des arts et de la culture, remplissant, conformément aux dispositions des articles 106 et 107 du statut général, les conditions de formation spécifiées à l'article 4 ci-dessus.

ARTICLE 6 : Par dérogation aux dispositions de l'article 26 - 4°) du statut général, la limite d'âge maximum d'admission au recrutement dans le corps des Administrateurs des arts et de la culture, est portée à 35 ans.

CHAPITRE 3 : CORPS DES TECHNICIENS DES ARTS ET DE LA CULTURE :

ARTICLE 7 : Les fonctionnaires du corps des Techniciens des arts et de la culture ont vocation à assumer, au niveau de la mise en oeuvre des techniques, la conservation et le traitement des oeuvres d'art, documents et objets, la mise en valeur du patrimoine ainsi que le bon fonctionnement des services et établissements visés à l'article 2 ci-dessus. A ce titre, ils occupent notamment les emplois de bibliothécaires, archivistes, documentalistes, restaurateurs et muséologues :

Ils peuvent, en outre, être chargés, à titre exclusif ou subsidiaire de dispenser dans les établissements de formation spécialisée, des enseignements et exercices pratiques correspondant à leur spécialité.

.../...

ARTICLE 8 : La hiérarchie du corps des Techniciens des arts et de la culture comprend, par ordre décroissant, les grades suivants, comportant chacun 16 échelons :

- Technicien des arts et de la culture de classe exceptionnelle (niveau statutaire I) ;
- Technicien des arts et de la culture de 1ère classe (niveau statutaire II)
- Technicien des arts et de la culture de 2ème classe (niveau statutaire III)
- Technicien des arts et de la culture de 3ème classe (niveau statutaire IV) ;

Les indices affectés à chacun des grades et échelons de la hiérarchie du corps sont ceux fixés au tableau n° 2 (catégorie B) , annexé au statut général des fonctionnaires.

ARTICLE 9 : Les Techniciens des arts et de la culture sont recrutés par concours direct, selon la spécialité des emplois vacants, parmi les candidats titulaires

- a) du diplôme de l'Institut national des arts ;
- b) ou d'un diplôme, national ou étranger, spécialisé en bibliothéconomie, archivistique ou documentation et d'un niveau réglementairement considéré comme équivalant au moins au premier palier d'intégration de la catégorie B (tableau n° I, annexé au statut général) ;
- c) ou d'un diplôme, national ou étranger, spécialisé en muséologie et d'un niveau réglementairement considéré comme équivalant au moins au premier palier d'intégration de la catégorie B (tableau n° I, annexé au statut général).

Le recrutement des diplômés de l'Institut national des arts s'effectue au second palier d'intégration du corps; celui des autres diplômés s'effectue au palier d'intégration correspondant au niveau de leur formation.

ARTICLE 10 : Peuvent seuls être intégrés dans le corps par voie d'avancement, les fonctionnaires du corps des agents techniques des arts et de la culture :

- a) ayant obtenu, conformément aux dispositions des articles 106 et 107 du statut général, un diplôme de niveau et de spécialité correspondant à ceux visés à l'article 9 ci-dessus ;
- b) ou ayant subi avec succès les épreuves d'un concours professionnel d'accession, conformément aux dispositions des articles 105, 108 et 109 du statut général .

CHAPITRE 4 : CORPS DES AGENTS TECHNIQUES DES ARTS ET DE LA CULTURE :

ARTICLE I1 : Les fonctionnaires du corps des agents techniques des arts et de la culture ont vocation à assister les Administrateurs et les Techniciens des arts et de la culture en accomplissant les tâches d'exécution nécessaires au bon fonctionnement des services publics visés à l'article 2 ci-dessus. A ce titre, ils occupent notamment les emplois d'aides-bibliothécaires, aides-archivistes, aides-documentalistes et aides-muséologues.

ARTICLE I2 : La hiérarchie du corps des agents Techniques des arts et de la culture comprend, par ordre décroissant, les grades suivants, comportant chacun 16 échelons :

- Agent technique des arts et de la culture de 1ère classe exceptionnelle (niveau statutaire I) ;
- Agent technique des arts et de la culture de 1ère classe (niveau statutaire II)
Agent technique des arts et de la culture de 2ème classe (niveau statutaire III)
- Agent technique des arts et de la culture de 3ème classe (niveau statutaire IV) ;

Les indices affectés à chacun des grades et échelons de la hiérarchie du corps sont ceux fixés au tableau n° 2 (catégorie C), annexé au statut général des fonctionnaires.

ARTICLE I3 : Les Agents techniques des arts et de la culture sont recrutés par concours direct parmi les candidats titulaires d'un diplôme, national ou étranger, spécialisé en bibliothéconomie, documentation ou muséologie, réglementairement considéré comme étant d'un niveau équivalant au moins au premier palier d'intégration de la catégorie C (tableau n° I annexé au statut général).

Le recrutement des diplômés susmentionnés s'effectue au palier d'intégration du corps correspondant au niveau de leur formation.

ARTICLE I4 : Les dispositions de la présente loi ne font pas obstacle à l'application des dispositions de l'article I25 du statut général, fixant les conditions d'intégration des personnels conventionnaires de l'administration dans la hiérarchie des corps de fonctionnaires de catégorie C.

A cet effet, vingt pour cent (20%) des emplois vacants correspondant au corps des Agents techniques des arts et de la culture sont réservés aux agents conventionnaires occupant des emplois touchant aux activités culturelles dans les services publics visés à l'article 2 ci-dessus.

CHAPITRE 5 : DISPOSITIONS COMMUNES, TRANSITOIRES ET FINALES.

- 5 -

ARTICLE 15 : La liste des emplois administratifs auxquels les fonctionnaires des divers grades des différents corps du cadre des Arts et de la culture sont respectivement susceptibles d'être affectés, est fixée par les dispositions réglementaires établissant les cadres organiques des services publics visés à l'article 2 ci-dessus.

Il est, dans l'affectation à ces emplois, tenu compte notamment des diverses spécialités énumérées aux articles 4, 9 et 13 ci-dessus ainsi que des spécialisations complémentaires éventuelles.

ARTICLE 16 : Les fonctionnaires du cadres des Arts et de la culture sont affectés, selon les nécessités de service, aussi bien dans la capitale que dans les régions, cercles et arrondissements de la République. Ils font l'objet, le cas échéant, d'un système de rotation périodique selon des modalités réglementairement fixées par les autorités de leur département d'affectation.

ARTICLE 17 : Pour la constitution initiale des corps institués aux chapitres 2, 3 et 4 ci-dessus, il sera procédé à l'intégration par transfert de corps dans la catégorie correspondante, des fonctionnaires qui, à la date de promulgation de la présente loi,

a) soit étaient titulaires de l'un des diplômes visés aux articles 4, 9 et 13 ci-dessus ;

b) soit, exerçaient, depuis cinq années au moins, des fonctions relevant des arts et de la culture dans les services publics visés à l'article 2 ci-dessus.

Ces transferts dans les nouveaux corps s'effectueront dans les conditions fixées à l'article 8, 2ème alinéa du statut général.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, A

BAMAKO, LE 23 Décembre 1982

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

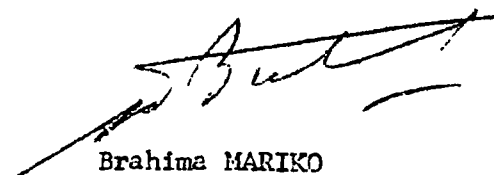
LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

MADY SANGARE

POUR COPIEE CERTIFIEE CONFORME

BAMAKO, le 13 Octobre 1983

LE DIRECTEUR NATIONAL DES ARTS ET
DE LA CULTURE



Brahima MARIKO

ANEXE X
PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU MALI
- Un Peuple - Un But - Une Fo

DECRET N° 123 / PG-RM

Portant création d'un Conseil National de
Promotion du Livre du Mali.

LE PRESIDENT DU GOUVERNEMENT

- VU La Constitution
- VU L'Ordonnance n° 77-46 /CMLN du 12 Juillet 1977 fixant le régime de la propriété littéraire et artistique en République du Mali.
- VU l'ordonnance n° 78-49/CMLN du 27 Novembre 1978 portant création du Bureau Malien du Droit d'Auteur
- VU Le décret n° 171 PG-RM du 2 Août 1980 portant nomination des Membres du Gouvernement.

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES

DECRETE :

ARTICLE 1ER : Il est créé en République du Mali un Conseil National de Promotion du Livre, dénommé Conseil National de Promotion du livre du Mali.

ARTICLE 2 : Le Conseil National de Promotion du livre du Mali est un organe consultatif. Il émet à l'intention du Gouvernement des avis, formule des suggestions pour toutes les questions relatives aux problèmes de la promotion du livre, soit à la demande du Ministre chargé des Arts et de la Culture, soit à sa propre initiative.

ARTICLE 3 : Le Conseil National de Promotion du Livre du Mali est composé comme suit :

- Un président : Le Ministre chargé des Arts et de la Culture.
- Un vice-président le Ministre chargé de l'Education Nationale.

MEMBRES

- Un Représentant de la Présidence du Gouvernement
- Un Représentant du Ministre chargé de l'Information et des Télécommunications.

- Un Représentant du Ministre chargé du Plan
- Un Représentant du Ministre chargé des Finances et du Commerce
- Un Représentant du Ministre chargé de la Tutelle des Sociétés et Entreprises d'Etat
- Un Représentant du Ministre chargé du Développement Industriel
- Le Directeur National des Arts et de la Culture.
- Le Directeur National de l'Institut Pédagogique National
- Le Directeur National de l'Alphabétisation Fonctionnelle et de la Linguistique appliquée (D.N.A.F.L.A)
- Le Directeur National des Editions-Imprimeries du Mali
- Le Directeur de la Bibliothèque Nationale du Mali
- Le Directeur Général de la Librairie Populaire du Mali
- Le Secrétaire Général de la Commission Nationale pour l'Unesco
- Un Représentant des Libraires privés
- Un Représentant des Editeurs Privés
- Un Représentant des Imprimeurs privés
- Un Représentant de l'Association des Ecrivains du Mali
- Un Représentant du Bureau National des Parents d'élèves
- Un Représentant de l'Association Malienne des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes
- Un Représentant du Syndicat National de l'Education et de la Culture.
- Un Représentant du Syndicat National de l'Industrie de la Presse, de l'Information et du livre

Le Conseil-peut s'associer le concours de toute personne physique ou morale en raison de sa compétence particulière.

ARTICLE 4 : Le Secrétariat du Conseil National de Promotion du livre au Mali est assuré par la Direction Nationale des Arts et de la Culture.

ARTICLE 5 : La liste nominative des membres du Conseil National de Promotion du livre au Mali est fixé par Arrêté du Ministre chargé de la Culture après consultation du Ministre chargé de l'Education Nationale.

ARTICLE 6 : Le Conseil National de Promotion du livre au Mali se réunit au moins deux fois par an en session ordinaire. Il peut se réunir en session extraordinaire chaque fois que les circonstances l'exigent, à la demande de son président ou des 2/3 de ses membres.

ARTICLE 7 : Le présent décret sera enregistré et publié au journal officiel de la République du Mali.

BOULOUBA, LE 22 MAI 1982

LE MINISTRE DES SPORTS,
DES ARTS ET DE LA CULTURE.-

LE PRESIDENT DU GOUVERNEMENT

Tji Idriss MARIKO

GENERAL MOUSSA TRAORE

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

Lieutenant Colonel Sékou LY

MINISTÈRE DES SPORTS DES ARTS
ET DE LA CULTURE

Direction Nationale des Arts
et de la Culture

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

BAMAKO, Le 5 novembre 1985

Lettre-circulaire N° 954 MSAC-DNAC

LE DIRECTEUR NATIONAL DES ARTS ET DE LA CULTURE

A TOUS COMMANDANTS DE CERCLES

OBJET - Dépôts de livres
dans les Arrondissements

Monsieur le Commandant de Cercle,

La présente circulaire complète et précise ma lettre-circulaire N° 360-MSAC-DNAC du 20 avril 1985.

En effet, les responsables de l'Opération Lecture Publique, lors des missions systématiques effectuées dans les 46 Cercles du Mali en 1984, ont eu l'occasion d'exposer aux Commissions Locales du Patrimoine Culturel le projet, inscrit au plan quinquennal 1984-1988 du Ministère des Sports, des Arts et de la Culture, de décentralisation de la lecture vers les Arrondissements.

Dans un premier temps, deux arrondissements au maximum par cercle seront concernés par ces dépôts d'une cinquantaine de livres consentis par la bibliothèque du cercle. Mais pour que la Centrale de Lecture Publique puisse étudier les différents cas et donner son autorisation à l'ouverture d'un dépôt d'arrondissement, elle doit obligatoirement disposer, pour chaque arrondissement retenu à votre niveau, des documents suivants qui ont été diffusés auprès de tous les cercles :

- 1° - Enquête sur les arrondissements à servir en livres (modèle joint)
- 2° - Questionnaire sur l'état d'avancement du projet d'un dépôt de livres au chef-lieu d'arrondissement (modèle joint)

Ces documents sont à nous faire parvenir par le moyen des rapports mensuels des bibliothécaires.

Souhaitant être informé le plus rapidement possible des dispositions que vous aurez pu prendre dans ce domaine, je vous remercie de votre participation à l'extension du réseau malien de lecture publique.

P. LE DIRECTEUR NATIONAL DES ARTS ET DE
LA CULTURE P.O.

Le Directeur Adjoint



Mamadou DIALLO

Ampliatiions

- | | |
|------------------------------|----|
| - Bibliothécaires | 46 |
| - D.R.J.S.A.C. | 7 |
| - Gouverneurs de Régions | 7 |
| - MSAC-CAB pour compte-rendu | I |

OPERATION LECTURE PUBLIQUE

ENQUETE 1984 SUR LES ARRONDISSEMENTS A SERVIR
EN LIVRES (EN CONSULTATION AVEC LE COMMANDANT DE CERCLE, LA COMMISSION
LOCALE DU PATRIMOINE CULTUREL ET LE BIBLIOTHECAIRE)

Arrondissement de _____

Distance du Chef-Lieu de Cercle _____

Nature et fréquence des liaisons avec le Chef-Lieu de Cercle _____

Nombre d'habitants de la localité _____

Population scolaire _____

Dont Nombre d'élèves _____

Jardins d'enfants _____

Premier Cycle _____

Second Cycle _____

Autres établissements _____

Nombre de maîtres _____

Opérations de développement représentées dans l'Arrondissement _____

Autres services importants _____

Nombre de fonctionnaires _____

Y-a-t-il une autre bibliothèque ? Laquelle ? _____

Quels sont les principaux arguments qui militent en faveur d'un dépôt de livres
dans cet Arrondissement ?

Conclusions _____

Signature et cachet du Commandant de Cercle
(Autorité de tutelle de la bibliothèque du Cercle)

Le questionnaire est à remplir en 2 exemplaires. Le bibliothécaire du Cercle conservera un exemplaire pour ses archives et joindra un exemplaire au prochain rapport mensuel destiné à la Direction Nationale de Lecture Publique à Bamako.

OPERATION LECTURE PUBLIQUE

QUESTIONNAIRE SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET
D'UN DEPOT DE LIVRES AU CHEF-LIEU D'ARRONDISSEMENT

I. La Commission Locale du Patrimoine Culturel est-elle constituée ? _____
(A ce sujet, bien vouloir remplir la page 2 du présent questionnaire)

II. Un responsable a-t-il été désigné pour la gestion du dépôt de livres ?
Nom _____
Qualité _____
Dates du stage pratique (une semaine) à la bibliothèque du Chef-Lieu de
Cercle _____

III. Un local a-t-il été retenu pour servir de salle de lecture ?
Lequel ? _____
Lieu _____
Dimensions _____
Mobilier Nombre de tables _____
Nombre de places assises _____

IV. La cantine métallique neuve (avec cadenas) destinée au transport d'une cin-
quantaine de livres, est-elle acquise ? _____

V. Quels sont les horaires arrêtés pour la lecture sur place

VI. Observations et commentaires

Signature et cachet du Chef d'Arrondissement
(Autorité de tutelle du dépôt de livres)

Le questionnaire est à retourner rempli en deux exemplaires à la Bibliothèque du Cercle.
Le bibliothécaire du Cercle conservera un exemplaire pour ses archives, et joindra un exem-
plaire au prochain rapport mensuel destiné à la Centrale de Lecture Publique à Bamako.

Suite page suivante

VII. Date de constitution et composition de la Commission Locale du Patrimoine Culturel (NB Le Chef d'Arrondissement ou son représentant en est le président, le bibliothécaire est membre de droit) (I)

Date, signature et cachet du Chef d'Arrondissement

2) Extrait de la circulaire N° 161-DNAC du 21.2.1960 de la Direction Nationale des Arts et de la Culture, ayant pour objet "Modalités de fonctionnement des bibliothèques de lecture publique"
... "Les Commissions Locales du Patrimoine Culturel, représentatives de l'ensemble des populations concernées (Administration, mairie, associations démocratiques et populaire, enseignement, travailleurs, parents d'élèves, femmes, jeunes, et toute autre personne susceptible d'apporter son concours à l'entreprise), assistent les bibliothécaires dans leur tâche, recherchent les réponses appropriées aux questions qui peuvent se poser dans la gestion et dans l'animation des centres, en un mot prennent activement en charge la vie de la bibliothèque"

Présidence du Gouvernement

Secrétariat Général du Gouvernement

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

DECRET N° 159 /PG-RM

Fixant l'alphabet pour la transcription de langues nationales

- La Président du Gouvernement,
- VU la Constitution,
- VU l'Ordonnance N°20 CMLN du 20 Avril 1970 portant réorganisation de l'Enseignement de la République du Mali,
- VU l'Ordonnance N°38 CMLN du 11 Novembre 1970 fixant la liste des Directions Nationales de l'Alphabétisation Fonctionnelle et de la Linguistique Appliquée,
- VU l'Ordonnance N°60 CMLN du 21 Octobre 1975 portant création de la Direction Nationale de l'Alphabétisation Fonctionnelle et de la Linguistique Appliquée,
- VU le Décret N°305 du 14 Novembre 1981 portant organisation de la Direction Nationale de l'Alphabétisation Fonctionnelle et de la Linguistique Appliquée,
- VU le Décret N°85/PG du 26 Mai 1967 fixant l'alphabet pour la transcription des langues nationales mandingue, peul, songhoï et tamasheq,
- VU le Décret N°151/PG-RM du 15 Juin 1974 portant nomination des membres du Gouvernement.

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

D E C R E T E

ARTICLE 1. - L'alphabet figurant au tableau I est adopté pour la transcription des langues nationales suivantes : bambara (bamanan), boïo (bomu), hoïo, dogon (dogo-s-peul (fulfulde), soninke (soninke), songhoï (somy), sénoufo-minianka (sénoufo-mali), tamasheq (tamajyt).

ARTICLE 2. - L'ordre alphabétique commun à ces langues est celui du tableau I.

ARTICLE 3. - La valeur phonétique des lettres de cet alphabet est indiquée par le tableau II.

ARTICLE 4. - La longueur des voyelles ou des consonnes est indiquée par le redoublement de la lettre correspondante à la voyelle orale ou à la consonne simple.

ARTICLE 5. - La voyelle nasale est transcrite par la voyelle orale suivie de la consonne nasale "n".

ARTICLE 6. - Les règles d'orthographe et de notation des tons feront l'objet pour chacune des langues, d'un arrêté du Ministre de l'Education Nationale.

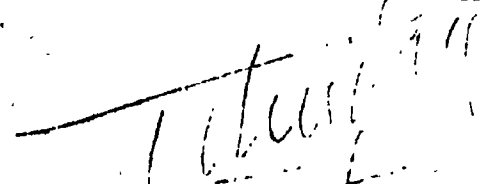
ARTICLE 7. Sont et demeurent abrogées toutes dispositions antérieures contraires, notamment le Décret N°85/PG du 26 Mai 1967 fixant l'alphabet pour la transcription des langues nationales mandingue, peul, songhoï et tamasheq.

ARTICLE 8. - Le Ministre de l'Education Nationale est chargé de l'application du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Mali.

KOULOUBA, le 19 Juillet.....1974

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

LE PRESIDENT DU GOUVERNEMENT


Lieutenant Colonel Sékou LY

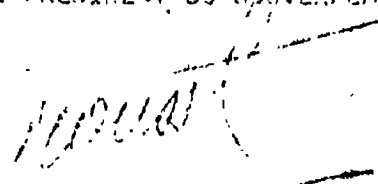

Général Moussa TRAORE

Tableau I (suite)

	Bombard bamandan	Bobo bomu	Bozo	reji fulfulde	Soninké soninke	Songhoi sojoi	Sénofo-Mininka sɛnara-maimara	Tamasheq tāndjāyt	Lettes Capitales	Transcriptions françaises (1)
26										
27	ɛ	ɛ	ɛ	ɛ	ɛ	ɛ	ɛ	ɛ	ɛ	
28				ɛɔ					ɛɔ	
29	ɛ	ɛ	ɛ	ɛ	ɛ	ɛ	ɛ	ɛ	ɛ	
30				ɛd					ɛd	
31				ɛg					ɛg	
32				ɛj					ɛj	
33	ɛ	ɛ	ɛ	ɛ	ɛ	ɛ	ɛ	ɛ	ɛ	
34	ɔ	ɔ	ɔ	ɔ	ɔ	ɔ	ɔ	ɔ	ɔ	
35				ɔ					ɔ	
36	o	o	o	o	o	o	o	o	o	
37	ɔ	ɔ	ɔ	ɔ	ɔ	ɔ	ɔ	ɔ	ɔ	
38	p	p	p	p	p	p	p	p	p	
39										
40	r	r	r	r	r	r	r	r	r	
41	s	s	s	s	s	s	s	s	s	
42										
43										
44	t	t	t	t	t	t	t	t	t	
45										
46	u	u	u	u	u	u	u	u	u	
47										
48	v	v	v	v	v	v	v	v	v	
49	w	w	w	w	w	w	w	w	w	
50	x	x	x	x	x	x	x	x	x	

ɛ, ɔ

ɛ, ɔ

sh, t, sh, s

Tableau 1. (fin)

	Bambara bambaran	Bobo bomu	Bozo	Dogon daga-soo	Peul fulfulde	Sonink	Songhay sonoy	Sénoufo-Minianka sɛnɔfɔ-minianka	Tamasheq tɛmɛʃɛt	Lettres Capitales	Transcriptions latines (1)
51	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	
52					Y					Y	
53	Z	Z		Z			Z	Z	Z	Z	
54									Z	Z	
55								3	3	3	zh, z, zh, z

lorsque n'est pas disponible le matériel né-... ra pour la dactylographie et l'impression
des symboles phonétiques.

VALEUR PHONETIQUE DES LETTRES DE L'ALPHABET

Tableau I'

I. Consonnes et semi-voyelles

	labiales	dentales	palatales	vélaires	labiovélares	postvélares	glottales
Occlusives							
- Sourdes	p	t	c	k	kp	q	
- Sourde emphatique		t̥					
- Sonores	b	d	ɟ	g	gb		
- Sonores emphatiques	b̥	d̥					
- Sonores prénasalisées	mb	nd	nɟ	ng			
- Laryngalisées	β	ɗ	ɣ				
Constrictives							
- Sourdes	f	s	ʃ	x		h	
- Sourdes emphatiques		s̥				h̥	
- Sonores	v	z	ʒ	ɣ		ʁ	
- Sonore emphatique		z̥					
Nasales							
	m	n	ɲ	ŋ	ɲm		
Latérales							
- Simple		l					
- Emphatique		l̥					
Vibrante							
		r					
Semi-voyelles							
	w		y				

II. Voyelles

brèves			longues			nasales	
i	ü	u	ii	uu	in	un	
e	ë	o	ee	oo	en	on	
ɛ	ɛ̃	ɔ	ɛɛ	oo	en	on	
ɛ̃	ɛ̃		aa		an		

ANNEXE XIII

INDEXE DES SIGLES

A.N.	: Assemblée Nationale.
C.L.P.	: Centrale de Lecture Publique.
C.C.F.	: Centre Culturel Français.
C.L.P.C.	: Commission Locale du Patrimoine Culturel.
D.P.C.	: Division du Patrimoine Culturel.
D.N.A.C.	: Direction Nationale des Arts et de la Culture.
E.B.A.D.	: Ecole des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes.
E.D.I.M.	: Editions et imprimeries du Mali.
FOLIMA	: La Foire du Livre du Mali.
I.F.L.A.	: International Fédération of library Associations and Institutions
L.P.M.	: Librairie Populaire du Mali.
M.S.A.C.	: Ministère des Sports, des Arts et de la culture.
N.E.A.	: Nouvelles éditions Africaines.
O.L.P.	: Opération Lecture Publique.
P.G.	: Président du gouvernement.
P.G.P.	: Président du gouvernement provisoire.
P.N.U.D.	: Programme des Nations Unies pour le Développement.
R.M.	: République du Mali.

ANNEXE XIV

LA LISTE DES PHOTOGRAPHIES

- Photo n° 1 : une école coranique à Djenné.
- Photo n° 2 : La section enfantine de la bibliothèque du centre culturel français à Bamako
- Photo n° 3 : Les enfants cotoyant les adultes à la bibliothèque de Kangaba.
- Photo n° 4 : Les enfants devant la bibliothèque de Kangaba.
- Photo n° 5 : Le wagon-bibliothèque vu de l'intérieur.
- Photo n° 6 : Vue intérieure du wagon-bibliothèque, les livres ont été enlevés.
- Photo n° 7 : Un enfant fabriquant son jouet, ici une paire de lunettes.
- Photo n° 8 : Une vue de la vitrine de la librairie Deves et Chaumet à Bamako.
- Photo n° 9 : une "librairie par terre" au marché Dibida de Bamako.

BIBLIOGRAPHIE

- 1 - Archives nationales (Mali) : série 2 G - Haut Sénégal - Niger 1916 - 1940
- 2 - BA, Amadou Hampathé. La tradition vivante. In histoire générale de l'Afrique noire. Paris : Jeune Afrique, 1980 (vol. 1) PP. 191-230
ISBN 2-85258-163-9
- 3 - CHABERT, Laurence ; PIAULT Fabrice. Editer pour l'Afrique. In livres de France, 1985 (n° 69) pp. 99-105
- 4 - Contes bambara du Mali = Mali bamana nssirinw. Recueillis et présentés par Veronika Görög - Paris : Association langues et civilisation, 1979.
111 p. Texte en bambara. ISBN 2 - 7169 - 0133 - B
- 5 - DIABY, Moussa. Langues nationales : 6 années d'expérimentation. In Jamana, 1986 (n° 6) pp. 57 - 59.
- 6 - FEDERATION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS DE BIBLIOTHEQUES ET DE BIBLIOTHECAIRES (La Haye). Libray work for children and young adults in the developing countries = les enfants, les jeunes et les bibliothèques dans les pays en développement : actes du séminaire I.F.L.A. - UNESCO, Leipzig, 10 - 15 Août 1981. Ed. Geneviève Patte, Sigrin Klara Hanes Döttir. München : K.G. Saur, 1984. 283 p. I.F.L.A. publication ; 28. Texte en anglais et en français. I S B N 3- 598 - 20 - 389 - 6.
- 7 - FONTAINE, Régine. Coopération à livre ouvert. In livres de France, 1985 (n° 69) P. 105.
- 8 - GARRIGOUX, Alice. La lecture publique en France. In Notes et études documentaires, 1972 (n° 3 948) pp. 5 - 47
- 9 - HASSAN, Abul. Le livre dans les pays multilingues. In Etudes et documents d'information, 1978, n° 82 - pp. 3 - 37

- 10 - KEITA, Mamadou Konoba . L'opération lecture publique : une volonté de démocratisation de la lecture au Mali. Villeurbanne : Ecole Nationale supérieure des bibliothèques, 1982. 107 f.
- 11 - KOITA, Al Hady. Les bibliobus des B.C.P. en France et le bibliorail au Mali : adéquation entre les ressources de la bibliothèque et les besoins des utilisateurs. Villeurbanne : Ecole Nationale Supérieure des bibliothèques, 1984. 51 f.
- 12 - MALI. Catalogue général du fonds de livres au 1.1.86. Bamako : Ministère des Sports, des Arts et de la Culture, 1986. 68 f.
- 13 - Notre librairie. Club des lecteurs d'expression française. 1979.
Paris : C.L.E.F, 1984, n° 75-76. 254 p.
- 14 - PATTE, Geneviève. Laissez les lire ! : les enfants et les bibliothèques. PARIS : éd. ouvrière, 1978. 293 p. Collection Enfance Heureuse. I S B N 2 - 7082 - 1947 - 2.
- 15 - PAULME, Denise. La mère dévorante : essai sur la morphologie des contes africains. [Paris] : Gallimard, 1986. 321 p. Collection Tel, 104 p.
I S B N 2 - 07 - 070564 - 1
- 16 - PELLOWSKI Anne. Sur mesure : les livres pour enfants dans les pays en développement. Paris : UNESCO, 1980. 137 p. I S B N 92 - 3 - 201783 - 0
- 17 - SEIBEL, Bernadette. L'animation dans les bibliothèques Centrales de prêt... Paris : Ministère de la culture, 1978. IV - 182 - 16 p.
- 18 - SIDIBE Mamby. Contes populaires du Lali. Paris : Présence africaine, 1982. 121 p. I S B N 2.-7087 - 0411 - 7
- 19 - UNESCO (Paris). Annuaire statistique. Paris : UNESCO , 1985 - p. I - 17

